

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed /
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

L'OPINION PUBLIQUE

Journal Hebdomadaire Illustré

Abonnement, payable d'avance : Un an, \$3.—E.-U., \$3.50.
Tout semestre commencé se paie en entier.
On ne se désabonne qu'au bureau du journal, et il faut donner au moins quinze jours d'avis.

Vol. XIII.

No. 25.

Prix du numéro : 7 centimes.—Annonces, la ligne : 10 centimes
Toute communication doit être affranchie.
Les remises d'argent doivent se faire par lettres enregistrées ou par un bon sur la poste.

JEUDI, 22 JUN 1882

AVIS

L'administration de *L'Opinion Publique* fait appel aux abonnés retardataires et les prie de payer ce qu'ils doivent dans le plus bref délai. Elle regretterait d'user de sévérité à l'égard de ceux qui ne répondraient pas à cet appel. Les améliorations qui ont été faites à ce journal ont demandé et demandent tous les jours beaucoup de dépenses. Les abonnés en tiendront compte à l'Administration, elle ose l'espérer. *L'Opinion Publique* est une publication nationale qui mérite d'être encouragée. Ses nouveaux propriétaires feront tous les efforts possibles pour répondre au désir de tous ceux qui leur donneront leur patronage. Rien n'est changé quant aux conditions d'abonnement : Pour le Canada, \$3.00 par an ; pour les Etats-Unis, \$3.50.

VICARIATS APOSTOLIQUES

Nous trouvons dans le *Tablet*, de Londres, du 3 juin, l'importante nouvelle que le Saint-Siège vient de créer deux vicariats apostoliques l'un à Gaspé, l'autre à Pontiac : les titulaires de ces vicariats sont, pour le premier, M. l'abbé Bossé, et pour le second, M. l'abbé Z. Laurin.

ENTRE DIPLOMATES

Il a passé beaucoup d'eau sous les ponts depuis le jour où l'empereur de Russie, Nicolas II, proposait au gouvernement anglais de s'entendre avec lui pour recueillir la succession du "malade," comme Sa Majesté moscovite se plaisait à désigner le gouvernement turc. C'est en 1853 que le czar faisait cette proposition et l'année suivante les Anglais livraient bataille à la Russie dans le but de conserver sur pied le moribond encore assez fort et assez attaché à la vie pour combattre à côté de ses protecteurs. Depuis la guerre de Crimée, le même gouvernement malade a encore résisté au choc des forces russes en 1877, et c'était la neuvième guerre qu'il soutenait depuis le commencement du siècle contre les exécuteurs du testament de Pierre-le-Grand, qui a eu la malencontreuse idée de leur léguer Constantinople avant de l'avoir prise. On a rarement vu malade avoir l'âme plus solidement chevillée au corps. Il a même assisté aux funérailles de nombre de gens qui comptaient bien se trouver à son enterrement, témoin les auteurs des deux dernières guerres russo-turques, Nicolas et Alexandre II.

C'est assez dire que le Turc n'est pas ce que l'Europe a longtemps pensé de lui. Pour la grande masse du peuple, le Turc, qui depuis un temps immémorial respecte les Européens au point de les traiter de "chiens de chrétiens," titre que certains peuples du reste semblent vouloir mériter, n'est qu'un barbare méprisable. L'Européen l'accable de sa supériorité en tout. Etre décrépité, usé par la mollesse et les vices de l'Orient, l'Ottoman appartient à une race inférieure qui ne saurait tenir tête en quoi que ce soit aux races intelligentes de l'Occident. C'est une étrange erreur qui a eu cours même chez les diplomates et chez les gouvernements qui devraient pourtant être mieux renseignés. Dans leurs relations avec la France, l'Angleterre et la Russie, les Turcs ont souvent rendu des points à la diplomatie européenne. La finesse ou l'inertie de l'Orient a maintes fois joué la ruse et la pétulance de l'Occident. L'expérience n'a servi à rien et la leçon est toujours à recommencer. Il n'y a pas un mois, les diplomates russes et les représentants de la France et de l'Angleterre se sont encore laissés rouler, qu'on nous passe le mot, à Constantinople.

Ils avaient pourtant sous les yeux un échec bien récent. En 1877, après l'insurrection serbe que la Turquie avait écrasée, six commissaires représentant les grandes puissances de l'Europe se réunissaient à Constantinople pour régler les conditions de la paix entre les rebelles et la Porte, et chose extraordinaire, pour qui connaît les jalousies et les ambitions de leurs gouvernements, ils arrivaient à une décision unanime. Nos diplomates se croyaient bien sûrs de leur affaire ; c'était la division des différents états qui, par le passé, avait

toujours fait la force des Turcs, mais en présence des puissances unies la Porte accepterait ce qu'on voudrait lui imposer.

Il y avait alors à Constantinople un fin diplomate qui connaissait bien son monde, Midhat Pacha ; sous son apparente inertie, il cachait un homme plein d'activité rompu aux mystères de la politique. Il eut bien vite trouvé le moyen de diviser ses adversaires si unis. Qu'est-ce qu'on lui demandait en somme ? Les six commissaires exigeaient que la Turquie donnât aux insurgés qu'elle venait de vaincre un port sur l'Adriatique. C'est impossible, répondit fermement Midhat. Quoi ! nous allons donner aux insurgés ce qu'ils ont réclamé avant la guerre ! Comment pouvez-vous exiger pareille chose de nous ? Mais vous, Européens si justes, si habiles, ne voyez-vous pas que vous nous demandez d'accorder une prime, un encouragement à l'insurrection ? Depuis quand en Europe les vaincus font-ils la loi aux vainqueurs ? En tous cas, qui voudrait subir cette loi ? Puis pour donner plus de poids à sa réponse, Midhat convoque un parlement à l'européenne, un parlement composé de délégués, mahométans, chrétiens et juifs. Ceux-ci déclarent à l'unanimité qu'il faut repousser les propositions des commissaires et que la guerre contre l'Europe est préférable à une telle humiliation. Cette farce jouée, Midhat prend chaque diplomate en particulier pour leur insinuer qu'il n'a pas d'illusions sur l'issue des hostilités, mais que leur entente cessera le jour où il s'agira de faire le partage des dépouilles. La division éclate parmi les commissaires qui se séparent sans avoir rien réglé. Ils quittent Constantinople bredouilles et penauds comme des renards que des poules auraient pris au piège.

Il y a quinze jours s'est terminée à Stamboul une autre négociation qui intriguait la Russie depuis plus de deux ans. On sait qu'à la suite de la dernière guerre russo-turque, la Porte s'est engagée à payer à la Russie une indemnité de 40 millions de louis à son vainqueur.

La Turquie eut recours à toutes espèces d'exceptions dilatoires pour retarder l'exécution de ses obligations, si bien que le gouvernement russe, poussé à bout, fit entendre des menaces. La Porte, au lieu de payer, offrit de négocier. M. de Novikoff, un diplomate russe, vint à Constantinople pour se rendre au désir de la Turquie. Il a quitté cette ville il y a dix jours : il y était depuis 1880. Il faudrait un volume pour raconter tous les incidents des négociations. La Turquie n'aime guère à payer ses dettes, c'est là son moindre défaut ; elle ne croit guère au dicton : qui paie ses dettes, s'enrichit. Mais la Russie, avec ses gros bataillons, a des moyens d'exiger l'exécution de ses contrats, qui ne sont pas heureusement à la disposition des vulgaires créanciers. La Porte le savait, et c'est ici qu'elle a dû faire appel à toute son habileté. C'est généralement un malheur que d'avoir des créanciers ! La Porte, qui en a beaucoup, a cru cependant qu'elle pourrait, en cette occurrence, en tirer un excellent parti. Le Turc se mit à pousser des cris de désespéré. La Russie, abusant de sa force, la mettait dans l'impossibilité de faire face à ses engagements antérieurs regardés comme sacrés par toutes les lois européennes et même par celles de Mahomet. Les porteurs des fonds turcs, répandus un peu dans toute l'Europe, gens extrêmement riches et extrêmement influents, surtout auprès des gouvernements dont ils sont les prêteurs ordinaires, entendirent ces plaintes hypocrites et accoururent à Constantinople. C'est ce que le Turc voulait : il avait désormais un allié puissant contre la Russie. On se mit à négocier, en partant de ce principe qu'il fallait sauvegarder les droits des banquiers anglais, français et allemands, et, comme premier résultat, la Porte obtint qu'au lieu de payer de suite l'indemnité de guerre de 40 millions, ce qui aurait ruiné ses créanciers européens, elle verserait une annuité dans le trésor russe d'un million et demi de piastres par année. Premier triomphe pour la Porte ; mais M. de Novikoff n'était pas au bout de ses misères. Il n'en voyait que le commencement. Ce n'est pas tout d'obtenir du Turc la promesse qu'il paiera : il faut de plus lui faire déterminer les modes de paiement. Sur ce point, les difficultés n'en finissaient plus. Ce qu'on arrêtait un jour, il fallait le défaire le lendemain. C'est l'histoire de la vertueuse Pénélope qui, ayant promis à ses nombreux admirateurs d'accorder sa main à l'un

d'eux lorsque la tapisserie à laquelle elle travaillait serait terminée, défaisait la nuit le travail de la veille. Enfin, M. de Novikoff a obtenu une solution quelconque ; reste à savoir si les débiteurs récalcitrants de la Russie ne trouveront pas de nouveaux moyens d'échapper aux conséquences du traité de St-Stéfano.

Tout cela n'est guère édifiant, et nous ne le donnons pas comme règle de conduite. Mais ce n'est pas la diplomatie européenne qui aurait le droit de se plaindre. La Turquie ruse pour se soustraire aux exigences de son vainqueur, et joue au plus fin. La diplomatie européenne avec la duplicité de Bismarck, les roueries de Cavour, les menées ténébreuses de Palmerston et de John Russell et les finesses de Napoléon III, qui l'ont conduit à Sedan, n'a rien à reprocher aux Turcs. Du reste, l'Europe d'aujourd'hui, qui mesure avec parcimonie son admiration à la vertu pour la prodiguer à l'habileté, doit applaudir à la savante partie jouée par la Turquie.

Le dernier tour de cette façon jouée par les Turcs a eu un grand retentissement en Angleterre et en France. La politique traditionnelle de ces deux pays exige que l'Egypte soit soustraite à l'influence du Sultan. Or, on sait que depuis quelque temps une espèce de révolution a éclaté au Caire. Arabi Pacha, le premier ministre, est en guerre ouverte avec le Khédive. La France et l'Angleterre ont envoyé des vaisseaux de guerre dans les eaux égyptiennes pour mettre fin aux troubles et faire sentir leur influence, pendant que lord Dufferin manœuvrait à Constantinople pour tenir la Turquie en dehors du différend. Malheureusement, le Sultan et Arabi Pacha se sont entendus, et l'influence turque si justement redoutée n'a pu être écartée. Le fait est resté secret pendant quelques jours, et ce n'est qu'avec une répugnance extrême que M. Gladstone l'a révélé à la Chambre des Communes. Pressé de questions, il s'est d'abord retranché derrière toutes espèces de prétextes pour ne pas répondre, mais il lui a bien fallu s'exécuter, et il a appris aux Communes étonnées que le Sultan avait eu raison de ses diplomates et de ceux de la France. M. de Freycinet a fait le même aveu à l'Assemblée Nationale. M. Gambetta, plein d'indignation, s'est élancé à la tribune et, d'une voix émue, il a répété ces paroles de Berryer, qu'il était certaines choses qui ne devaient jamais être dites à la Chambre lorsqu'il s'agissait du prestige et de la dignité de la France !

Tout cela prouve que le Turc est passé maître dans l'art de la diplomatie. On dit que le fond de cet art consiste à se rappeler exactement ce qu'ont dit les autres et à oublier à propos ce qu'on a dit soi-même. Le Turc, qui ne parle que rarement, sait avoir de la mémoire au moment opportun. Dans toutes ses négociations avec ses voisins, il n'a garde d'oublier que l'ambition et les rivalités de l'Europe font sa force. C'est ce qui lui donne le droit d'avoir le verbe aussi haut dans les conférences européennes. Personne n'oserait dire qu'il ne tire pas un parti admirable de sa position. Un poète a dit en parlant des Turcs :

..... "Ils sont assis par terre
N'ayant ni sou en poche et ne pensent à rien,
Ne les écrase pas, ils te laisseraient faire."

C'est une attitude bien décevante. Défiiez-vous des gens qui pensent beaucoup et parlent peu, parce qu'ils ne parlent qu'à propos et n'agissent que sûrement. Les Turcs, à l'air endormi, pensent lentement et longuement, conçoivent encore des plans qui pourraient embarrasser l'Europe. A l'heure qu'il est, M. Gladstone, l'homme d'état, à l'éloquence inépuisable, ne sait plus que dire alors qu'on l'interpelle à leur sujet. Ils lui réservent bien d'autres surprises ! Le malade de 1853, dont Nicolas attendait la mort de jour en jour, remuant les populations mahométanes de l'Asie et de l'Afrique, organise un immense mouvement panislamique qui inquiète l'Angleterre aux Indes et la France en Algérie. Les Turcs dorment tranquilles en Europe, comptant bien que la crainte de voir la Russie s'emparer de Constantinople leur trouvera des alliés soit à Berlin ou à Londres. Lacordaire disait un jour "que les Ottomans n'étaient que des barbares campés en Europe." Mais leur camp est devenu terriblement bien assis et fortifié, et promet de l'être encore longtemps, grâce aux ambitions et aux jalousies de leurs voisins.

A.-D. DECELLES.

EXPRESSIONS A NOTER

A chaque instant, les journaux annoncent que "la maladie appelée *Pink eye* sévit sur les chevaux," dans tel ou tel district.

Pourquoi employer ce mot anglais, lorsque nous avons des expressions françaises qui désignent cette maladie ? L'adjectif *pink* veut bien dire *rouge d'œillet* ; mais, quelquefois, il signifie également *petit*. Dans les comédies de Shakespeare, "The lady with pink eyes," veut dire : "La dame aux petits yeux fripons,"

Les vétérinaires anglais—(et de quoi n'est pas capable un vétérinaire anglais, quand il s'agit de technologie ?)—se sont emparés de cette expression, et appellent *Pink eye* l'*Ophthalmie périodique*, ou *Mal de lune*, qui fait paraître plus *petit* le globe de l'œil. Ce rapetissement est accompagné d'une inflammation qui obscurcit la vue. Tous les dictionnaires et manuels de médecine décrivent les symptômes de cette maladie ; il n'est pas besoin d'être médecin ni savant pour s'en assurer.

Voici, par contre, une des nombreuses expressions de tous les jours, que nous avons gardées avec raison dans notre langue canadienne-française, bien que des puristes—gens parfois aussi audacieux que les vétérinaires—les aient vivement condamnées.

Il s'agit de l'expression "bande de musiciens" ou "bande de musique."

Dans les intermèdes qu'il a écrits pour plusieurs de ses comédies, Molière emploie cette phrase à diverses reprises : "Voici venir la *bande* des musiciens du Roi."

Or, "la *bande* des musiciens du Roi" était un corps de musique régulièrement organisé, et payé sur la cassette royale.

Le célèbre Lulli fut directeur d'une de ces *bandes*.

A l'époque où vivait cet auteur (et encore aujourd'hui), les Anglais, pauvrement doués, en général, sous le rapport des aptitudes pour l'art de la musique, faisaient venir de France et d'Italie des *bandes* de musiciens qu'ils payaient grassement. Le mot *bande* devint naturellement *band*, et de là l'expression anglaise *music band*, laquelle n'est autre chose qu'un gallicisme, un emprunt à la langue française.

Ainsi, lorsque l'on dit, à Québec ou à Montréal : "La *bande* de musique de M. Vézina ou de M. Lavigne," on emploie une expression parfaitement française, n'en déplaise aux puristes... et aux vétérinaires. C'est Molière qui l'affirme, et Molière savait le français.

Bien légitime est la guerre à l'anglicisme ; mais bien ridicules furent toujours le purisme et le pédantisme obstinés.

E. BLAIN DE SAINT-AUBIN.

CHRONIQUE AMÉRICAINE

NEW-YORK, 12 juin 1882.

Je connais beaucoup de Français et de Canadiens qui, n'osant se familiariser avec la langue anglaise sous le vain prétexte qu'elle est hérissée de difficultés, s'effraient d'un voyage aux Etats-Unis, et se croient obligés de rester au coin de leur feu, alors que le printemps est dans toute sa splendeur et que chacun peut s'écrier comme le bohémien de Béranger :

Voir, c'est avoir, allons courir.
Vie errante
Est chose enivrante,
Voir c'est avoir, allons courir ;
Car tout voir c'est tout conquérir.

Combien de personnes trop déifiantes d'elles-mêmes ont tort.

Il n'est pas indispensable, pour devenir l'hôte des Américains, de connaître son Shakespeare à fond, ni d'avoir blanchi dans la méditation des œuvres de lord Byron.

Avec les mots *yes* et *all right*, adroitement employés dans la conversation, on peut suffire à toutes les exigences de la politesse. L'Américain, qui est né *smart*, n'en demande pas davantage ; et pourvu que l'on ait le gousset bien garni, il vous fait grâce de fleurs de rhétorique.

Voici, du reste, quelques scènes prises au hasard dans la vie réelle qui prouveront surabondamment tout ce que je viens d'avancer.

* *

En steamboat :

Un sénateur influent et un de ses électeurs s'entre-tiennent ensemble des choses du jour.

Le sénateur.—Je viens de voir M. Roustan, le nouveau ministre de France. C'est un homme d'une grande valeur. Il m'a l'air d'un fin renard ; nos hommes d'état feront bien de ne pas trop s'y fier. Ils ont fait assez de bêtises depuis quelques temps pour avoir le droit d'être prudents. N'est-ce pas votre avis ?

L'électeur.—Oh yes !

Le sénateur.—C'est un diplomate de l'école de M. de Bismarck : il a une volonté de fer servie par des procédés d'un homme du monde.

Per fas ou *nefas* il faut qu'il arrive à son but et qu'il tombe son ennemi.

L'électeur.—Oh yes !

Le sénateur.—Ne pensez-vous pas que le gouvernement de Washington a commis une faute en acceptant ce ministre qui a tant fait parler de lui en Tunisie ?

L'électeur.—Oh yes !

Le sénateur.—Car enfin s'il allait nous susciter des embarras.

L'électeur.—Oh yes !

Le sénateur.—Nous mettre une guerre sur les bras !

L'électeur.—Oh yes !

Le sénateur.—J'en frémis rien que d'y penser.

L'électeur.—Oh yes !

Le sénateur.—Tenez, mon cher, il faut que j'en touche deux mots au président Arthur : J'ai besoin, moi aussi, de sauver le Capitole.

L'électeur.—All right !

* *

Deux Juifs s'entretenaient ensemble de la cessation de commerce de la maison Stewart.

—Pauvre Stewart, dit l'un, s'il ressuscitait comme il serait vexé.

—Oh yes ! fait l'autre.

—Lui qui avait sacrifié toute sa vie à l'édification de cette fortune magnifique.

—Oh yes !

—A la création et à l'achèvement de cette maison qui avait des succursales partout. Quel homme que ce Stewart. C'est dommage qu'il n'ait pas été Juif.

—Oh yes !

—Il aurait mérité de l'être.

—Oh yes ! yes !

—Puisqu'on va évacuer ce grand bâtiment de fer et le vendre à l'encan, je voudrais qu'on le transformât en un immense hôtel juif. Pour le coup, le juge Hilton en mourrait d'apoplexie.

—Oh yes !

—Il faudra que j'en parle à nos amis. Cela ne serait pas une mauvaise affaire.

—All right.

* *

Un beau et une belle prennent le frais au bord de la mer, à Coney Island.

Elle.—J'accepte et je suis reconnaissante de la promesse que vous faites de m'épouser. Votre franchise appelle la mienne : je consens à devenir votre femme ; seulement, voilà mes conditions auxquelles vous souscrirez si vous m'aimez réellement.

Lui.—Oh yes !

Elle.—Naturellement, je vous aime à l'adoration, cela va sans dire. Mon cœur palpite comme une montre à répétition. Vous seul en avez la clef, je vous appartiens.

Lui.—Oh yes !

Elle.—J'espère que vous ne me ferez pas repentir de cet aveu qui m'échappe ; et si je vous demande à l'occasion de notre mariage une robe de satin blanc et un collier de pierreries, je pense que vous ne me refuserez pas cette innocente satisfaction.

Lui.— ???

Elle.—Nous aurons notre appartement dans la cinquième Avenue ; et, pour être tout à fait confortables, je veux un cuisinier français et une fort belle voiture.

Lui.— ??? ?

Elle.—Bien que je ne connaisse pas la musique, je l'adore ; vous ne me refuserez donc pas un piano, ni un professeur qui m'apprendra la gamme ?

Lui.— ! ! ! ! !

Elle.—Vous semblez tout rêveur ; mes désirs cependant sont très modérés.

Lui.—Oh yes !

Elle.—Votre *yes* lui-même ne me semble pas naturel ; il sonne faux. Me suis-je trompée, en vous supposant galant et généreux à mon égard !

Lui.—Oh yes !

Elle.—Toujours ce *yes* stupéfiant ! Mon cher, si vous n'avez pas autre chose à me dire, vous pouvez filer de votre côté et moi du mien.

Lui.—All right.

ANTHONY RALPH.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES

Le gouvernement français, décidé à en finir avec les sentiments catholiques persistants de la Vendée, vient d'appliquer la somme de six cent mille francs à la création du plus grand nombre possible d'écoles laïques dans ce département rebelle à l'athéisme.

Cette résolution foudroyante excite naturellement l'admiration des radicaux. Le *Sicèle* semble même convaincu que la Vendée est désormais conquise à la libre-pensée. Le *Monde* vient de jeter quelques glaçons sur cet optimisme :

"Le *Sicèle* connaît aussi peu que M. Ferry lui-même la véritable situation, au point de vue scolaire, du Mor-

bihan et de la Vendée, s'il suppose qu'il suffira de créer 70 écoles nouvelles dans l'un et 50 dans l'autre, afin d'y rendre exécutoire la loi du 28 mars. S'il était mieux renseigné, il saurait que précisément l'exemple des départements que M. Jules Ferry a cru habile d'inscrire les premiers sur la liste de ses subventions, prouve jusqu'à l'évidence que la loi sur l'enseignement obligatoire est aussi impraticable qu'inique.

"Quant aux catholiques, le *Sicèle* a tort de croire qu'ils sont émus des largesses du ministre. Ils sont habitués à faire plus vite et moins cher que l'État : leurs écoles seront prêtes bien avant celles dont M. Ferry entend de couvrir les frais ; et qui sait si l'avenir ne lui réserve pas la désagréable surprise de voir les catholiques inaugurer les écoles qu'il aura fait bâtir ?"

* *

Les évêques d'Irlande ont dernièrement lancé un mandement relatif aux affaires d'Irlande. Les illustres prélats, affligés par la situation des malheureux irlandais, déplorent et condamnent les crimes qui ont été commis dernièrement, mais ils sont d'avis qu'ils ont été provoqués par la conduite des *landlords* qui chassaient sans pitié de leurs pauvres huttes les tenanciers qui n'ont pas payé leur rente. Ces évêques déclarent que l'agitation constitutionnelle qui a pour but d'obtenir des lois plus justes pour l'Irlande, a toute leur approbation, mais ils engagent leurs ouailles à fuir les sociétés secrètes qu'on organise pour assurer, dit-on, la libération de ce malheureux pays. D'après un député *Horne Fuller*, le chiffre des évictions s'élève à 40,000.

* *

Aux Etats-Unis, la grève qui a éclaté au 1er juin et qui tient 100,000 personnes sans ouvrage, dure toujours. Les ouvriers sont dirigés par une association qui vaut, dit-on, trois millions de piastres. C'est surtout l'industrie métallurgique qui est atteinte.

DEUX HISTOIRES PROTECTIONNISTES

On raconte l'histoire suivante de l'ex-gouverneur Marshall Jewell. On doit remarquer qu'il était propriétaire, en tout ou en partie, d'une immense tannerie à Détroit, et naturellement fort partisan de la protection. Un jour qu'il était dans son bureau, il remarqua un vieil Allemand qui partait de la tannerie avec une charge de chairs grattées. Se retournant du côté de son contre-maitre :

—James, dit-il, est-ce que cet Allemand n'a pas fait beaucoup d'argent avec ces déchets ? Nous pourrions peut-être les utiliser nous-mêmes et garder les profits qu'il fait.

—Oui, répondit le contre-maitre, nous pourrions établir une manufacture de chandelle et de savon. Il y a aussi une autre dépense que nous pourrions arrêter : le vieux Jones a un contrat pour nous fournir l'écorce dont nous avons besoin, nous pourrions acheter quelques mille acres de terre à pruche, du côté des lacs, y établir des chantiers, et faire transporter par nos voitures l'écorce jusqu'au bord du lac. Ensuite avec deux ou trois barges et un remorqueur, nous épargnerions le fret.

—Je pense que vous avez raison, James, il y a de l'argent à faire là dedans, il faudra que j'y pense.

—Oui, ajouta James, et nous pourrions acheter en même temps une partie du Texas, y élever des animaux, et les peaux ne nous coûteraient rien que pour le transport. C'est vrai que le fret est un peu élevé, mais en construisant une ligne privée d'ici au Texas, nous pourrions en bénéficier nous-mêmes. Pendant qu'on y serait, on pourrait continuer le chemin jusqu'à New-York ou Boston, pour transporter notre cuir jusqu'au marché de vente.

C'était trop fort, la protection n'y pouvait plus tenir. C'est assez, dit le vieux Jewell, nous ne commencerons pas la savonnerie cette année.

* *

Un Irlandais débarque à New-York. Au prochain restaurant il demande un steak. Quand il s'agit de payer, on lui demande vingt-cinq cents.

—Vingt-cinq cents ! Un shelling ! Mais, dans mon pays, ça ne coûtait que six pence.

—Alors, pourquoi n'êtes-vous pas resté dans votre pays.

—Parce que je n'avais pas les six pence.

Il trouvait que la protection avait du bon.

* *

Il y a beaucoup de volumineux ouvrages d'économie politique qui n'en disent pas autant que ces deux histoires.

En cour d'assises :

—Accusé, interroge le président, expliquez à messieurs les jurés pour quel motif vous avez jeté votre femme dans la rivière.

—C'est pour son bien, mon président. Ma pauvre défunte était malade, et les médecins me disaient tous qu'il lui fallait l'hydrothérapie.



LE GÉNÉRAL BARON DE CHARETTE.
EX LIEUTENANT-COLONEL DES ZOUAVES PONTIFICAUX

L'ILE PERROT ET SES ENVIRONS

ESSAI HISTORIQUE

(De 1672 à 1872)

PAR T.-NAP. LE MOYNE, P^{tr}.^e. BEAUHARNOIS

PREMIÈRE PARTIE

Histoire civile

(Suite)

M. Perrot s'embarqua donc avec sa femme et M. Talon, son oncle, en 1669, pour le Canada (1). Ils firent naufrage et se sauvèrent sur un mât de navire.

Quelques temps après, ils firent voile de nouveau pour le Canada, et furent reçus avec de grands sentiments de joie à leur débarquement à Montréal.

Le gouverneur Perrot venait d'arriver en la Nouvelle-France, lorsqu'il sollicita la concession de la seigneurie de l'île Perrot, non pour favoriser le développement de la colonie, mais dans des vues d'ambition et de mesquinerie, comme on le verra plus tard.

Après avoir mis en défense le bas de l'île de Montréal, M. Dollier, sup. de Montréal, en fortifia la tête en établissant des colons sur le bord des lacs St-Louis et Deux-Montagnes, par où les sauvages avaient coutume de descendre pour inquiéter les *visages pâles, ces diables de français*.

C'est ce qui fit concéder entre autres aux sieurs de Boisbrillant et Perrot les fiefs dont nous allons parler.

Voici le texte de cette dernière concession :

" Jean Talon, conseiller du roi (2) en ses conseils d'estat et privé, intendant de la justice, police et finances de la Nouvelle-France, Isle de Terre-Neuve, Acadie et autres pais de la France Septentrionale. A tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut :

" Sa Majesté ayant de tout temps recherché avec soin et le zèle convenable au juste titre de fils aîné de l'Eglise, les moyens de pousser dans les pais les plus inconnus, par la propagation de la Foy et la publication de l'Evangile, la gloire de Dieu, avec le nom chrestien, fin principale de l'establisement de la colonie françoise en Canada, et par accessoire de faire connoistre aux parties de la terre les plus éloignées du commerce des hommes sociables la grandeur de son nom et la force de ses armes, et n'ayant pas estimé qu'il y en eust de plus *seures* que de composer cette colonie de gens capables de la bien remplir par la qualité de leurs personnes, l'augmenter par leurs travaux et leur application à la culture des terres, de la soutenir par une vigoureuse deffense contre les insultes et les attaques auxquels elle pourroit estre exposée dans la suite des temps, a fait passer en ce pais bon nombre de ses fidels sujets officiers de ses troupes, dont la plupart se conformans aux grands et pieux desseins de Sa Majesté, voulans bien se lier au pais en y formant des terres et seigneuries d'une estendue proportionnée à leur force ; et le sieur Perrot cappitaine au régiment d'Auvergne et gouverneur de l'Isle de Montréal nous ayant requis de luy en départir ; Nous, en consideration des bons, utiles et louables services qu'il a rendu à Sa Majesté en différents endroits, tant en l'ancienne France que dans la nouvelle, depuis qu'il est passé par ordre de Sa Majesté et en veue de ceux qu'il temoigne encore rendre cy-après, en vertu du pouvoir par elle à nous donné, avons accordé, donné et concédé, accordons, donnons et concédons par ces présentes au dit sieur Perrot, l'isle dit Perrot et autres adjacentes comprises l'isle de la Paix, isles aux Pins, isle Ste Genevieve et isles St. Gilles (3), par nous ainsi nommée dans la carte figurative paraphée *ne varietur* et jointe à la minute de la présente concession, pour y avoir recours au besoin ; pour jouir des dites isles, en fief et tous droits de seigneurie et justice, luy, ses hoirs et ayans cause, à la charge de la foy et hommage que le dit sieur Perrot, ses hoirs et ayans cause, seront tenus de porter au chasteau de St Louys de Quebec, duquel il relevera aux droits et redevances accoutumez, et au désir de la coustume de la prevosté et vicomté de Paris, qui sera suivie à cet égard par provision et en attendant qu'il en soit ordonné par Sa Majesté, et que les appellations du juge qu'il pourra estre estably au dit lieu ressortiront pardevant.....

" ; à la charge qu'il continuera de tenir feu et lieu sur la dite seigneurie, et qu'il stipulera dans les contracts qu'il fera à ses tenanciers, qu'ils seront tenus de résider dans l'an, et tenir feu et lieu sur les concessions qu'il leur accordera ou leur aura accordée, et qu'à faute de ce faire il rentrera de plein droit en possession des dites isles ; que le dit sieur Perrot con-

servera les bois de chesnes qui se trouveront sur la terre qu'il se sera réservée pour faire son principal manoir, mesme qu'il fera la reserve des dits chesnes dans l'estendue des concessions particulières faites à ses tenanciers, qui seront propres à la construction des vaisseaux ; pareillement, qu'il donnera incessamment avis au roy ou à la compagnie royale des Indes-Occidentales des mines, minières ou minéraux si aucuns se trouvent dans l'estendue du dit fief, et à la charge de laisser les chemins ou passages nécessaires : le tout sous le bon plaisir de Sa Majesté, de laquelle il sera tenu prendre la confirmation des présentes dans un an du jour d'icelles.

" En témoin de quoy nous avons signé ces présentes, à icelles fait apposer le cachet de nos armes, et contre-signer par notre secretaire.

" Fait à Québec ce vingt-neufiesme jour d'octobre mil-six-cent-soixante-et-douze.

(signé) TALON.

" Et plus bas, Par mon dit Seigneur,
VARNIER." (1)

Premiers établissements.

Selon les ordonnances des Intendants, chaque seigneur-concessionnaire devait, dans un délai limité, faire certains défrichements sur son fief, y favoriser l'établissement des colons et construire un moulin *banal* (2) pour y moudre le grain du censitaire.

M. Perrot, en sa qualité de haut fonctionnaire public devait, le premier, donner l'exemple du respect à l'autorité, ne pas aller directement contre les ordonnances du Roi. Il devait à l'honneur de remplir les conditions de sa concession.

Il fit bien, ou feignit de faire au commencement des défrichements sur son île, puisque l'on voit qu'en 1674 il avait un fermier sur la Pointe-du-Moulin. Ce n'était pas cependant suffisant. Comme l'île Perrot et les lieux voisins étaient le chemin naturel que suivaient les nations en descendant à Ville-Marie, et l'endroit où l'on rassemblait le plus facilement les sauvages, il devenait important à cette époque de pousser la colonisation de ce côté, tant pour aider leur conversion au christianisme que pour y avoir des défenseurs de la colonie, advenant une incursion de ces farouches guerriers. Perrot devait favoriser la réalisation des desseins très chrétiens des rois de France ; sa concession lui avait été faite dans ce but—cette histoire dira le reste. Il chérissait ses ambitions de lucre.

Au contraire, Charles LeMoine de Longueuil, qui obtenait, dans le même temps, la seigneurie de Chateauguay, sur la rive sud du fleuve, vis-à-vis l'île Perrot, sut faire passer les intérêts de la colonie avant ceux de sa famille — l'histoire du Canada lui réserve ses plus belles pages.

Tout laisse à penser que les premiers habitants de l'île Perrot furent des soldats licenciés, surtout ceux de la compagnie de Perrot. C'est du reste ce qui arrivait quand un capitaine, devenu concessionnaire d'un fief, licenciant ses soldats, ils devenaient ses censitaires.

Ces soldats-colons étaient peu propres à la culture des terres. Par goût, ils se faisaient *coureurs de bois*, aidés qu'ils étaient à faire ce métier par les faveurs que leur faisait M. Perrot. Aussi, les rares établissements qui commencèrent aux environs de la Pointe-du-Moulin languirent pendant bien longtemps. Les autres causes qui retardèrent les défrichements furent le manque de ressources pécuniaires du seigneur Perrot, et surtout les avantages qu'il donnait aux soldats licenciés (appelés *travailleurs*) dans leur trafic des liqueurs avec les sauvages. C'est ce que nous allons comprendre dans un instant.

Dans ces circonstances, les premiers habitants de l'île Perrot se livrèrent à toutes autres choses qu'à la culture de leurs terres. A dire vrai, les communications avec Ville-Marie et le transport des produits étaient bien difficiles, vu le défaut de chemins carrossables jusque-là, comme on le voit par l'ordonnance de Jacques Raudot, en 1707.

Dans cette ordonnance (3) l'intendant renouvelle l'obligation qu'il faisait l'année précédente à "chaque habitant, depuis la Présentation (4) jusqu'au bout de l'Isle-d'en-haut, d'entretenir les chemins le long de leur habitation, les nettoyer, ôter les arbres qui sont dessus et faire desponts..... ; enjoignons au dit sieur Genest de tenir la main à l'exécution de la présente ordonnance....

" Fait et donné à Montréal, en notre Hôtel, le onze juin 1707.

(Signé) RAUDOT."

A tout ceci, ajoutons que la position géographique de l'île Perrot, son isolement, ont été pour beaucoup dans les retards apportés à son établissement.

(1) "Pièces et documents sur la tenure seigneuriale." extraits des cahiers d'intendance, imprimés en 1851, par ordre de l'Assemblée Législative de Québec, p. 259.

(2) Ce moulin devait être "en forme de tour, avec des meurtrières, pour faire feu de là sur les assaillants."

(3) "Complément des ordonnances et jugements," imprimé en 1856.

(4) Etablissement religieux situé près de la baie d'Urfé, entre la Pointe-Claire et Ste-Anne.

Mais ce qui contribua plus que tout le reste, ce fut l'état de guerre continuelle de la colonie jusqu'à ce siècle-ci. Les colons ne pouvaient guère s'adonner à leur culture ; avant et après la conquête (1763), ruinés eux-mêmes par ces guerres de chaque jour, ils se virent abandonnés par leurs officiers et les employés publics ; la noblesse, les seigneurs, tous les hommes instruits en un mot retournèrent en France après la conquête.

Le clergé seul, en l'absence des anciens chefs du peuple, resta avec les pauvres colons pour les conduire dans la voie de la religion et les guider dans la politique comme dans les matières civiles.

Ce ne fut que plus tard que la colonisation reprit vigueur. La charte de 1774, appelée l'Acte de Québec, institua, entre autres réformes favorables aux Canadiens-Français, un conseil législatif composé d'un tiers de l'élément français. Alors seulement s'est réveillée la colonie, "cette jeune fille des rois endormie au fond des forêts, dont parle la vieille légende de la *Belle au bois dormant*," suivant l'expression de Rameau.

(A suivre)

NOS GRAVURES

Le général baron de Charette

Voici une page splendide empruntée au *Paris-Journal*, que nos lecteurs liront avec plaisir.

Ce portrait de notre lieutenant-colonel est un petit chef-d'œuvre ; tous ceux qui connaissent M. de Charette, même ceux qui ne le connaissent pas personnellement, mais à qui les siens l'ont révélé, diront : c'est bien lui !

Si la fidélité impose de durs sacrifices en ce monde, assurément c'est aux natures de soldat. Servir chez le duc de Modène quand on aurait été le compagnon d'armes de Gallifet et de d'Espeuilles, c'est dur. La Providence sut gré à Athanase de Charette de ce dévouement que chacun comprit. Il retrouva la France et les Français à Rome. Au surplus, le jeune officier était à la plus haute école de l'honneur et du devoir. François d'Autriche était un chevalier échappé du moyen âge. Il offrit au pape d'entrer comme simple soldat dans l'armée pontificale. Le pape refusa : François lui envoya Charette.

Ce siècle devait avoir l'honneur de la plus sainte, de la plus illustre des croisades. Dans mille ans on criera au roman quand on racontera la légende de M. de Charette et des zouaves. La délivrance du Saint Sépulcre était une belle chose ; mais que les Sarrasins eussent ou n'eussent pas le tombeau du Christ, le Christ n'en était pas moins ressuscité. A Rome c'était la papauté et le vicair de Jésus-Christ, en chair et os, que la France catholique avait défendu jusqu'à la dernière heure.

Les croisés de Godefroi de Bouillon et les Vendéens de Charette premier et de Chatelaineau étaient les exécuteurs testamentaires de la foi et de la fidélité de leur siècle ; les croisés de Lamoricière et de Charette second faisaient rêver de saint Louis et de Bayard dans un temps de coulissiers et de croupiers de roulette.

Il y a deux phases principales dans la vie du baron Athanase de Charette. A Rome, il m'apparaît comme un croisé doublé d'un magnifique chef de mousquetaires.

Il n'est que simple capitaine, mais il est déjà le chef moral de toute cette noblesse, de toute cette bourgeoisie d'élite, qui vient chercher la mort pour Dieu et pour sa foi, mais qui veut qu'on l'y conduise élégamment et gaillardement. La belle figure de Charette, aux lignes des Bourbons, aux arêtes des Condés, ce regard mobile, qui se change en éclairs ; cette haute stature qui domine ses compagnons ; bref, cet ensemble de soldat et de grand seigneur, tout cela fascine et on se serre autour de lui.

Sur le front de bandière de Castelfidardo il leur prouva, sans plus tarder, que le camarade était solide. Il se battit au sabre, en combat singulier, avec un officier piémontais.

Je n'ai pas le temps d'énumérer tous ses faits d'armes. Il a été le premier partout, partout il a payé de sa personne. Cette valeur singulière qui procède des anciens chevaliers, ne l'a pas empêché d'exécuter une admirable retraite en 1870, de Montefiascone à Cività Vecchia et à Rome.

Rome fut prise le jour de Sedan. Charette accourut au secours de la France. Pendant dix-huit ans on avait hué et sifflé les zouaves dans cinquante journaux ; on les avait traité d'étrangers, de sbires, de jésuites ; ils ont oublié les outrages, mais ils se souviennent de la patrie.

La France poussa un cri d'allégresse. Nul ne me contredira. Leur patriotisme fut une traînée de poudre. La Vendée militaire ne voulut pas qu'on prit sa place. A côté de Charette, les Cathelineau, les Stofflet, les Lesclapart coururent au canon.

Et ici il nous faut rendre justice à M. Gambetta... Il ne marchandait aux défenseurs de la France ni les fusils, ni les soldats, ni les commandements. Ce n'est pas lui qui envoya le pharmacien Bordone chercher Garibaldi...

(1) Faillon, *Histoire de la Colonie Française en Canada*, t. 3, p. 447.

(2) Louis XIV.

(3) C'est cette île de St. Gilles qui fut l'objet de contestation entre les successeurs de M. Perrot et ceux du sieur Du Gué, comme il sera dit plus bas.

Lorsque Charette lui demanda de laisser à ses zouaves leur uniforme, M. Gambetta, lui dit : *Gardez-le, colonel, il rappelle de trop beaux souvenirs.*

Ceci n'a jamais été démenti. Que se passe-t-il donc, à certaines heures, dans la conscience de ces hommes si prompts à modifier leurs sentiments et leurs opinions ? Ces souvenirs si beaux n'étaient-ils pas l'épée de Castelfidardo et de Mentana, couvrant la poitrine de la plus touchante et de la plus auguste des abandonnées : l'Eglise !

Et alors pourquoi, monsieur, laissez-vous flotter le drapeau rouge à Lyon, et avez-vous pour ami celui qui a écrit : *Fusillez-moi tous ces gens-là !*

M. de Charette, sur la terre de France, entra dans la seconde période de sa vie militaire. Il fut en tous lieux, en toutes circonstances, un chef militaire accompli. A peine réorganisés, les zouaves coururent au canon. On ne les ménagea pas. On a même reproché à M. de Charette d'avoir trop souvent exposé ses soldats. Ce reproche est une injure aux zouaves. Prodigue de sa grande vie, de sa grande âme, de son grand nom, Charette savait bien que ses soldats l'aimaient pour cette prodigalité. Il était leur idole, parce qu'il leur frayait une route où ils marchaient tous de front.

Je serai sobre de détails. M. de Charette a fait un récit à la manière de César, de son héroïque campagne. Je ne citerai que cette fière parole. Blessé grièvement à Loigny, il repoussa les zouaves qui venaient le ramasser : — "Votre colonel est perdu, allez rejoindre vos rangs !" Et ils allèrent venger le glorieux blessé sous la bannière du Sacré-Coeur.

Pendant ce temps-là, on assassinait le commandant Arnauld sous la bannière des sans-culottes, et Garibaldi dévalisait les couvents.

En 1871, quand la paix fut signée, la patrie ne fut pas ingrate : on offrit à Charette d'incorporer son régiment dans l'armée française. Le héros de Mentana et de Loigny déclina cet honneur. L'histoire lui en sera reconnaissante. Les zouaves appartiennent au pape avant tout. La France les trouvera toujours contre les ennemis de l'extérieur et de l'intérieur ; mais ils appartiennent à la chrétienté.

C'est inspiré par le même sentiment, par la même profondeur de vues politiques, par la même abnégation, qu'il a refusé le mandat de député que les électeurs des Bouches-du-Rhône lui avaient confié en 1871. Marseille, cette grande et singulière cité qui partage son cœur entre le soleil et le mistral, après avoir élu Berryer, avait acclamé Gambetta. Elle eut un renouveau de bon sens et de gratitude : le nom de Charette sortit vainqueur de l'urne électorale. Charette resta soldat, resta zouave, resta chef politique, Charette refusa.

Haute leçon, exemple d'austérité politique qui fit bondir les ambitieux !

Un député français que je rencontre quelquefois à Torquay m'a raconté l'anecdote suivante : un de ses collègues, que l'on a baptisé le *Calvaire*, à cause des dix-huit croix étrangères qu'il s'est fait donner, fut tellement ému du refus de M. de Charette qu'il rédigea l'interpellation suivante :

"Les députés soussignés, considérant que le refus du mandat de député est une offense à la majesté du corps électoral, demandent des explications à M. le ministre de l'intérieur."

Le *Calvaire*, n'ayant pas trouvé de cosignataires, retira son interpellation et, pour se consoler, se fit donner par les Esquimaux la croix de l'*Ours blanc*.

Athanas de Charette n'est pas député des Bouches-du-Rhône ; il est le député de la France monarchique et catholique, et vingt mille épées sortiraient du fourreau à un signe de lui. C'est une situation unique dans les annales de l'histoire moderne.

Le comte de Chambord a eu depuis sa majorité quatre grands serviteurs ; le duc de Lévis, Berryer, Laurentie et Charette. C'est le dernier qu'il a appelé "son meilleur ami ;" c'est en effet lui qui est la véritable incarnation de son cœur et de sa politique. Les catholiques et les légitimistes français ont la rare fortune d'avoir au milieu d'eux un porte-drapeau qui leur indique une voie où ils ne peuvent s'égarer. M. de Charette est en France le représentant le plus fidèle de la politique de Rome et de Frohsdorf.

On peut inscrire sur sa bannière ce premier vers d'une hymne fameuse :

VEXILLA REGIS PRODEUNT

On est certain de ne pas se tromper. On l'a fait général : cela n'y fait ni chaud ni froid. Qu'il soit capitaine, colonel ou général, baron ou duc, il est mieux que cela encore : il est Charette second. Les dynasties de rois courent le monde ; les dynasties de héros, c'est plus rare.

Les Sœurs de St-Vincent de Paul—Le champ de bataille

(Tableau de M. Cornilliet.)

Quoique ce triste épisode de bataille ait été maintes fois choisi par les peintres, on doit reconnaître que ce tableau que nous reproduisons est bien composé et d'un

poignant intérêt. Après que le soldat a fait son devoir, et qu'il est tombé sanglant, la charité chrétienne qui a mission de le consoler, de le panser, de le guérir, s'il est possible, entre en scène à son tour et s'acquitte de sa tâche. M. Cornilliet a rendu avec beaucoup de talent la scène par lui choisie. Quelle vigueur de pinceau !

La remise de la Barrette à Son Éminence le cardinal Lavigerie

La remise de la barrette à S. E. le cardinal Lavigerie, archevêque d'Alger et métropolitain des possessions françaises en Afrique, a eu lieu il y a trois semaines, chez le Président de la République, avec le cérémonial accoutumé.

Plusieurs voitures de gala ont été prendre le prélat à son domicile avec sa suite et les dignitaires invités. A onze heures, il est arrivé à l'Élysée, accompagné de Mgr Ferrata, auditeur de la nonciature, faisant fonctions d'ablégat, et du R. P. Charmetan, directeur adjoint des écoles d'Orient. Les honneurs militaires ont été rendus dans la grande cour du palais par deux cents hommes du 89^e de ligne, sous les ordres d'un chef de bataillon. Aussitôt arrivé, le cardinal est conduit dans un salon où il échange sa soutane violette contre la soutane rouge et le manteau de pourpre. Ainsi revêtu des insignes de sa nouvelle dignité, Mgr Lavigerie est présenté au président de la République par M. Mollard, introducteur des ambassadeurs, et se rend immédiatement à la chapelle pour entendre la messe. L'office terminé, lecture a été faite du bref par l'ablégat, qui a lu un discours latin auquel M. Grévy a répondu, en français, par quelques mots de bienvenue. Puis le garde noble de Sa Sainteté a présenté la barrette cardinalice au président de la République qui l'a remise au nouveau cardinal.

Les ministres des Affaires Étrangères et des Cultes assistaient à cette cérémonie, avec le général Pittié, secrétaire-général de la présidence, et les autres officiers de la maison militaire de M. Grévy, le secrétaire de la nonciature, etc. Le nonce étant indisposé n'avait pu se rendre à l'invitation du président.

Après avoir reçu les insignes de sa nouvelle dignité, le cardinal Lavigerie a prononcé le discours suivant :

"Monsieur le président,

"En recommandant le Métropolitain de l'Algérie et de tant d'autres missions lointaines au choix du grand Léon XIII, vous avez, dans mon humble personne, témoigné votre bienveillance à cette nombreuse portion du clergé français qui se dévoue, au dehors, au service de l'Eglise et de la patrie.

"Daignez me permettre d'en exprimer à Sa Sainteté, de qui je reçois aujourd'hui par vos mains les insignes d'une dignité si haute, et de vous exprimer, monsieur le président, ma respectueuse gratitude.

"Si je pouvais faire ici abstraction de moi-même, j'oserais dire que ce bienfait ne s'adressait à des serviteurs plus dévoués et plus fidèles.

"Dispersé sur tous les points du monde et jusqu'au fond des contrées les plus barbares, le clergé des missions françaises garde partout à la France un ardent amour. En la quittant, il renonce à tout ici-bas : au sol natal, aux affections des siens, à la vie même, car il en fait par avance le sacrifice ; mais il conserve pieusement, comme un dernier et plus cher trésor, avec le culte de Dieu, le culte de la patrie !

"Chargé de perpétuer ses traditions les plus pures, sa charité, sa foi, ses inspirations généreuses, il compte parmi ses jours les plus fortunés ceux où en servant la religion et l'humanité, il peut honorer et servir son nom. Etranger aux divisions de la politique humaine, il se serre autour du drapeau de la France, qui protège dans le monde entier, par un privilège six fois séculaire, sa croix et ses autels. Il demande chaque jour, pour elle, tout ce qui rend les peuples grands et respectés : au dehors, la conservation d'une influence presque toujours liée à la conservation de sa foi ; au dedans, l'union et la paix que peut seule donner, au milieu de tant de passions diverses, une liberté vraiment respectueuse de tous les droits, de ceux des humbles, des pauvres, des enfants, comme de ceux des puissants et des forts. Il se réjouit, dans les jours heureux, de ses succès et de ses gloires : il tremble, dans les mauvais jours, des périls qui la menacent. Il annonce à tous ses bienfaits. Il voile aux yeux des jaloux ses erreurs ou ses fautes, comme un fils pieux voile en pleurant les erreurs ou les fautes d'une mère. Il meurt, en lui envoyant ses derniers vœux et en gardant l'invincible espérance qu'elle restera, malgré tout, comme la nomment encore autour de lui tant de peuples divers, la grande nation, c'est-à-dire la nation choisie par Dieu pour faire triompher dans le monde les grandes causes de l'humanité, de la vérité et de la justice !

"Tels sont, monsieur le président, les sentiments des évêques, des prêtres de nos missions françaises. J'ose vous en porter aujourd'hui l'expression comme un hommage rendu à la patrie par leur piété filiale et leur reconnaissance.

"Je voudrais pouvoir, en retour, étendre sur eux le manteau qui vient de me couvrir. Ils l'ont mérité

mieux que moi. Plusieurs, qui m'étaient plus chers parcequ'ils étaient mes fils, l'ont teint par avance, dans les profondeurs de notre Afrique, avec la pourpre de leur sang !

"Que la bienveillance dont je viens de recevoir la marque solennelle reste du moins assurée à un si héroïque et si patriotique ministère, et puisque la France n'a nulle part de fils plus fidèles, qu'elle daigne, comme elle l'a fait jusqu'ici, à tous les jours de son histoire, répondre à leur dévouement par la continuation de ses bienfaits."

Le président de la République a répondu à Mgr Lavigerie :

"Monsieur le cardinal,

"La peinture si touchante que vous venez de faire des prêtres attachés aux missions lointaines, qui abandonnent famille et patrie pour porter dans le monde entier, au péril et souvent au prix de leur vie, avec leur ministère religieux, le nom et l'amour de la France, montre éloquemment de quel esprit de sagesse et de justice le Saint-Père s'est inspiré en élevant au plus haut rang de l'épiscopat l'éminent prélat qui personnifie en quelque sorte ces vaillantes missions et qui les représente si dignement. Aussi, ai-je été heureux, monsieur le cardinal, de vous présenter au choix du Souverain Pontife, et je me félicite aujourd'hui d'avoir à vous remettre cet insigne d'une dignité qui est le juste prix des mérites et des vertus qui vous décorent, ainsi que des précieux services que vous rendez à votre pays."

CHOSSES ET AUTRES

On mande de Rome que le ministre de l'instruction publique a fait voter d'urgence un crédit pour acheter les appareils destinés à brûler les restes de Garibaldi.

Pour la seconde fois le bill du mariage des beaux-frères et belles-sœurs a été rejeté à la Chambre des Lords. Le prince de Galles, le prince Alfred et le prince Léopold, qui étaient à leurs sièges, ont voté avec la minorité en faveur du projet de loi. Les conservateurs et tous les évêques ont voté contre.

Dans la liste des prisonniers de 1838 que nous avons publiée, il s'est glissé une erreur que nous tenons à rectifier. Au lieu de Alarie, c'est Azarie Archambault qu'il faut lire. M. Archambault est notaire à Varennes depuis de longues années ; c'est le père de M. J.-L. Archambault, avocat de Montréal. Il a passé huit mois en prison en même temps que Cardinal.

Deux individus de Californie racontent qu'ils ont vu passer, à environ deux cents pieds, un animal volant, ressemblant parfaitement à un crocodile, et d'une longueur d'une vingtaine de pieds. Ils ont pu compter douze pieds, six chaque côté, et remarquer que les ailes ressemblaient aux pieds palmés du canard ; quelques balles adressées au monstre ont rebondi comme sur le blindage d'un Monitor.

Jusqu'à présent, lorsqu'un individu avait le *delirium tremens*, il voyait des serpents courir sur le plancher, mais pour les voir passer dans l'air, il faut que le whisky soit rudement bon marché.

Un prisonnier de Peutonville avait frappé un gardien parce que celui-ci avait tué une souris que le prisonnier avait apprivoisée et à laquelle il était très attaché.

Le procès a eu lieu devant le juge Howkins.

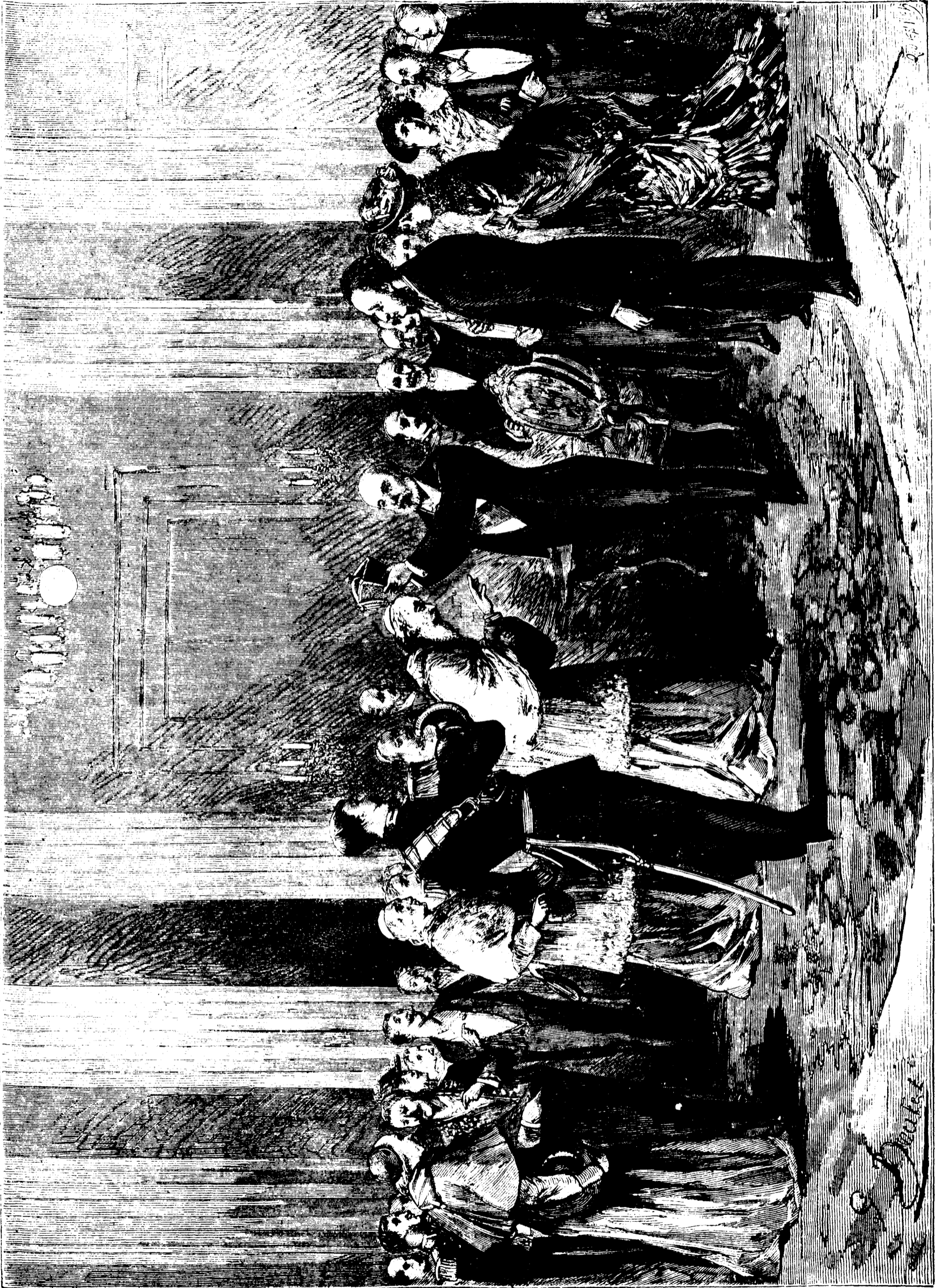
La poursuite n'a pu s'empêcher d'exprimer beaucoup de sympathie pour le pauvre accusé, qu'on avait privé brutalement de son compagnon de captivité, et le juge lui-même ne put s'empêcher de blâmer sévèrement le gardien coupable du meurtre de la malheureuse souris. Le jury rapporta immédiatement un verdict de non coupable.

Cela rappelle l'histoire d'un prisonnier demandant à Napoléon la grâce de sa pauvre fleur Picciolo.

Un des principaux officiers du gouvernement des Etats-Unis, bien connu pour ses ouvrages sur les *Vieilles Probabilités*, le professeur J.-H. Rice, météorologiste de la vallée du Mississipi, connu surtout par ses contributions au *Monde Scientifique*, et qui jouit d'une réputation universelle, raconte que le lendemain d'une lecture qu'il a faite à Burlington, le 21 décembre dernier, il fut atteint subitement d'une névralgie, qui lui causa des douleurs atroces et l'empêchait presque de respirer. Le pouls, qui était de 80, baissa à 35. Le médecin appelé ne put rien faire. Après avoir souffert près de trois heures, il envoya chercher une bouteille d'*Huile de St. Jacob*, croyant qu'elle produirait les mêmes effets qu'il avait obtenus par son emploi pour les rhumatismes. Une heure après l'application il était parfaitement guéri ; ce qui lui permit de prendre le train suivant pour aller lecturer dans une autre ville et continuer sa route jusqu'à St-Louis, qu'il habite.— *St. Louis Dispatch.*



LES SŒURS DE SAINT-VINCENT DE PAUL—LE CHAMP DE BATAILLE
TABLEAU DE M. JULES CORNILLIET



M. LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE REMETTANT LA BARRETTE CARDINALICE À MGR. LAVIGERIE

POUR UN CHAPEAU

HISTOIRE DE TOUS LES JOURS

— « Il sera tout bleu ! » — disait-elle ;
— « Tout rouge ! » — insistait le mari.
Pour une sottise bagatelle,
Ils prenaient un ton fort aigri.
Parler chapeaux, entre les dames,
A le charme d'un gai babil.
— Mais quoi ! l'homme s'en mêle-t-il ?
— Eh ! oui, sur ce point, paraît-il,
Bon nombre d'hommes sont des femmes.

D'une querelle sérieuse
Ce chapeau devint la raison.
Pourtant cette dame est rieuse,
Et son mari fort bon garçon.
Pour un chapeau, le feu, les flammes
Sortaient de leurs yeux irrités ;
Leurs voix, leurs gestes saccadés,
Leurs discours fort mal apprêtés
Malmenaient les hommes, les femmes.

On maltraita la belle-mère.
Et le beau-père grippe-sou ;
On traita l'amour de « chimère »,
Et tout amoureux de « vrai fou ».
On louangea ces bonnes âmes
De maris, toujours satisfaits,
Prenant les désirs pour des faits,
Ne recherchant point les effets
De couleur... pour chapeaux de dames.

Bref, la querelle gigantesque
Se termina par un baiser.
— Trouveriez-vous cela grotesque ?
Moi, je décide sans baisier :
« La Coquetterie et les dames
« Sont intimes depuis longtemps ;
« Bon maris, soyez donc contents
« De ce défaut des plus charmants...
« Laissez-le tout entier aux femmes. »

MORALITÉ

Hélas ! sur les champs de bataille,
Un chiffon de drap rouge ou bleu
Convertit en chair à mitraille
Le peuple d'un pays en feu.
Les cocardes, les oriflammes,
En politique, maintes fois,
Du bon sens arrêtant la voix,
Ont laissé crier sur les toits
Des bavards pires que les femmes.

E. BLAIN DE SAINT-AUBIN.

Ottawa, juin 1882.

LES

GIBOULÉES DE LA VIE

PAR

Mme CLAIRE DE CHANDENEUX.

PREMIÈRE PARTIE

II

(Suite.)

Quant à l'amour !... il avait trop de sens pour en espérer et trop de droiture pour paraître en attendre.

En éprouverait-il lui-même ? Cette grosse question, qu'il laissait volontiers sans réponse, le faisait sourire avec une pointe de mélancolie.

— Mon ménage, pensait-il, ne sera point un ménage vulgaire. Je ne contraindrai pas ma femme à mentir, ni à moi, ni à elle-même. Je me contenterai de la voir joyeuse auprès de mes cinquante-neuf ans, si je peux lui en épargner les velléités grincheuses.

Ce fut donc avec un plaisir réel et sans trop de surprise, tant la vie lui avait toujours été facile et douce, que le baron reçut, huit jours après la visite au couvent, un billet de la supérieure des Dames de la Compassion.

Ce n'était rien moins qu'un billet aimable.

« Monsieur le baron, écrivait-elle, entre la perspective de vivre au couvent qu'elle n'aime pas, ou dans un monde où vous ne l'appellez pas, mademoiselle Thérèse de Meulan accepte le moyen terme que sa pauvreté et son inexpérience lui font regarder comme un bienfait.

« Elle me prie de vous transmettre une résolution que ses dix-neuf ans, avides de liberté, ont beaucoup contribué à lui faire prendre, malgré les lumières célestes que nous avons pieusement invoquées à son intention.

« J'y joins, monsieur le baron, l'expression de ma considération religieuse.

« Mère SAINT-JEAN DE LA CROIX,
« Supérieure. »

M. de Thièblemont reposa le billet avec un sourire qui n'était pas exempt d'un brin de fatuité rétrospective.

— Pauvre Elisabeth de Vaucourt ! murmura-t-il ; quel verjus dans son encre ! elle qui écrivait jadis les plus attrayantes mi-gnardises.

Quoi qu'il en eût, malgré l'heureuse promesse contenue dans ce billet, ce fut à celle qui l'avait tracé que sa pensée s'attacha pour ressusciter un passé déjà vieux de plus de vingt ans.

— Elle l'avait bien aimé, mademoiselle Gonzague-Victoire-Elisabeth de Vaucourt, la plus fière jeune fille de tout le faubourg Saint-Germain ; elle n'aurait pas mieux demandé que de troquer les neuf perles de la couronne de son père contre le

tortil de baron de son danseur préféré ; elle avait, durant plusieurs hivers, espéré être devinée dans son orgueilleuse réserve ; elle avait rejeté des propositions de mariage ; elle avait attendu...

Et lui aussi l'avait aimée, pourtant. Il lui trouvait de la beauté, de la noblesse, moins encore dans le nom que dans le caractère.

Pourquoi ne l'avait-il pas épousée ? Il ne savait, vraiment. Elle n'était pas riche, mais il ne s'en était pas même informé. Il envisageait alors le mariage comme un esclavage ou comme une sottise, et, se sentant attiré vers un danger qu'il redoutait, il s'en était brusquement affranchi par un éclat.

Une liaison absurde et compromettante, qui jeta son nom aux échos scandalisés du faubourg, ne laissa aucune illusion à mademoiselle de Vaucourt.

Deux ans après, sa mère morte, elle entra au couvent sans avoir donné à personne, par une plainte ou une allusion, le droit de la prendre en pitié.

Il était resté d'elle à M. de Thièblemont un souvenir assez doux, très respectueux, tel enfin que la maison qu'elle dirigeait lui parut la meilleure pour y placer la petite orpheline que la mort de sa sœur laissait à ses soins.

Mère Saint-Jean de la Croix, d'abord surprise de cette préférence, n'y avait vu qu'un hommage rendu à l'ordre dont elle était une des dignitaires.

Elle fit élever l'enfant sans attendrissement, sans favoritisme, avec une justice invariable qui ne semblait pas se souvenir que cette jolie Thérèse appartenait de très près à ce qui fut sa seule affection.

De temps en temps, au parloir, quand elle ne pouvait l'éviter, elle recevait M. de Thièblemont avec le visage impassible que le cloître lui avait donné mieux encore que le chagrin.

Et pourtant le baron, avec sa grande expérience du cœur féminin, en relisant ce jour-là le billet de mère Saint-Jean de la Croix, ne put s'empêcher de répéter, avec un soupçon de tristesse cette fois :

— Pauvre Elisabeth de Vaucourt !

Thérèse de Meulan, l'orpheline, ensevelie depuis onze ans dans le grand silence d'une maison religieuse que dirigeait la main ferme d'une fille noble au cœur froissé, avait supporté une réclusion pour laquelle elle ne se sentait pas faite avec résignation mêlée d'espérance.

Elle se demandait souvent quel miracle l'enlèverait à ces murailles et se répondait, avec toute apparence de raison, que ce miracle se produirait sous la forme réservée, élégante et sympathique de son seul parent, le baron de Thièblemont.

Elle n'entrevoit pas au juste le moyen qu'emploierait celui-ci pour la rendre au monde vers lequel la portaient ses jeunes instincts, et, certainement, parmi ces moyens, celui d'un mariage avec son tuteur était le seul que son imagination n'eût jamais effleuré.

La première surprise passée, cette proposition ne lui causa ni grande crainte, ni grande émotion.

Son ignorance absolue ne lui permettait ni de comparer, ni de préférer, ni de choisir.

M. de Thièblemont était non seulement le premier prétendant, mais encore le premier homme avec qui elle eût échangé quelques paroles.

En outre, ainsi qu'il est d'usage de le faire dans ces pieuses maisons, on n'y parlait du monde qu'avec réserve, les yeux baissés, la main prête au signe de croix, comme d'un lieu de périls tels que la malheureuse prête à y entrer semblait déjà digne de la commisération générale.

Sans partager toutes ces erreurs, Thérèse ne pouvait se défendre de croire qu'une jeune fille avait grand besoin de lumières et de direction pour marcher au milieu de nouveautés séduisantes, d'autant plus dangereuses qu'elles étaient plus vaguement désignées.

Une direction, positive dans son action et indulgente dans ses moyens, lui parut donc toute trouvée en la personne de ce prétendant qui avait inopinément surgi derrière les grilles du sombre parloir.

L'âge de ce futur mari ?... elle l'avait appris en même temps que sa demande : quoique cinquante-neuf ans lui parussent un chiffre considérable, il y avait tant de différence entre le visage parcheminé des vieilles religieuses de cinquante-neuf ans et la physionomie vivante de son tuteur qu'elle n'était pas loin de croire à une erreur de date.

Sa fortune ?... elle ne la connaissait absolument pas, et ne s'en inquiétait en rien. Une élève, qui dépense dix francs par mois en aumônes et en images de sainteté, ne se fait pas une idée bien nette de ce qu'on appelle une belle situation financière.

Sa bonté ?... Sa bonté lui paraissait certaine, puisqu'il avait pris soin d'elle depuis son enfance. Son amabilité n'était pas douteuse, et le désir qu'il témoignait de faire son bonheur était indiscutable, puisqu'il venait la choisir, pauvre et incon nue, pour lui donner son nom.

A son insu aussi peut-être le désir très vif qu'éprouvait Thérèse de respirer à l'aise hors de l'étouffement chronique du couvent lui inspirait-il des réflexions plus favorables qu'on ne l'eût jugé possible, étant donné les conditions peu ordinaires de ce projet d'union.

Par une bizarre contradiction avec le principe qu'elle avait elle-même proclamé, mère Saint-Jean de la Croix laissa la jeune fille livrée seule au tumulte de ses impressions, se contentant, sans doute, d'appeler sur elle, par la prière, les clartés d'en haut.

Thérèse n'en reçut qu'une invitation grave de s'adresser à son directeur spirituel.

Ce fut donc le révérend père François-Xavier, dans toute la somnolence de ses soixante-seize ans, qui reçut la confiance de l'enfant qu'il avait conduite jusque-là dans le facile chemin de la vertu cloîtrée.

Il avait peu d'imagination, le bon père, assez de bon sens, beaucoup de piété, et une bienveillance que son âge et la fatigue rendaient un peu banale dans ses effets.

Son jugement, alourdi par quarante ans d'un ministère com mode et doux, avait perdu, dans cette monotonie inévitable, le ressort nécessaire pour embrasser les problèmes de la vie au-delà d'un certain rayon.

Il ne faut donc pas s'étonner s'il ne trouva que des conseils vagues, que des exhortations paternelles, à l'heure où il eût fallu à la jeune fille une lumière éclatante, un peu brutale sans doute, qui eût allé sa paisible sérénité en lui montrant le péril inévitable d'un mariage disproportionné.

Rien ne vint.

Seule elle avait réfléchi, seule elle prit une décision.

Quand elle put à mère Saint-Jean de la Croix de la transmettre à son tour, elle en reçut cette réponse énigmatique :

— Bien, ma fille ; que ce que vous voulez s'accomplisse !

Souvenez-vous seulement que je ne vous ai ni encouragée, ni détournée, au sujet de l'avenir qui vous était présenté. La paix vous était offerte ; vous choisissez l'agitation. Chacun est libre de suivre sa voie.

Thérèse jugea naïvement que la supérieure était trop chrétienne pour pousser ses filles vers le monde, et trop juste cependant pour les influencer en sens contraire. C'était là ce qui expliquait cette neutralité, ce laconisme.

Ce dont Thérèse faisait honneur à la conscience de mère Saint-Jean de la Croix était la dernière lutte d'un cœur encore mal résigné contre un fait odieux et inévitable. Voir marier celui qui avait dédaigné son dévouement, c'était une hypothèse contre laquelle elle s'était prémunie depuis longues années.

Mais lui voir choisir, à cet âge, près d'elle, l'élève qu'elle avait formée, l'enfant à laquelle elle ne daignait reconnaître que bien peu des agréments qui l'avaient désignée elle-même, autrefois, à l'admiration, c'était l'ironie suprême, c'était l'épreuve sans seconde, lorsqu'elle croyait s'être entourée de paix et d'oubli pour jamais.

III

M. de Thièblemont, aussitôt après avoir reçu la réponse de la supérieure, apporta au couvent la courtoise expression de sa reconnaissance.

Thérèse n'éprouva en le revoyant, après ce pas décisif, ni regret ni joie positive. Elle croyait avoir fait une chose sage, et cette assurance suffisait à maintenir son cœur en pleine sérénité.

Le baron la regarda ce jour-là comme il ne l'avait jamais regardée ; il la trouva jolie, avec des ondes de cheveux dorés d'une profusion qu'il n'avait encore vue qu'à cette tête sans artifice.

Il jugea que cette taille élevée, souple, ces épaules encore frêles et déjà tombantes, ces bras dont le fin poignet s'échappait des manches noires, et ce pied mince, cambré, qu'on entrevoit à peine sous la longue robe, constituaient un ensemble harmonieux d'un attrait rare et charmant.

— Elle fera une adorable baronne de Thièblemont ! pensait-il avec un agréable chatouillement d'amour-propre.

Dès lors, tout marcha le mieux du monde dans ces fiançailles peu ordinaires. Les dispenses furent facilement obtenues. Le trousseau était une merveille ; la corbeille, un nid soyeux et diamanté. Les cadeaux et les fleurs marquèrent joyeusement le réveil de la jeune fille.

Le couvent était révolutionné. La tourière était sur les dents.

Les fiancés se voyaient chaque semaine au parloir, sous l'œil indulgent de l'inspectrice, mère Sainte-Rose de Lima, qui avait reçu délégation de la supérieure pour surveiller des amoureux qui avaient si peu besoin de surveillance.

Parfois Thérèse était appelée au parloir par madame de Sandry.

Madame de Sandry, aimable douairière qu'une ancienne amitié attachait au baron dont elle était l'aînée de dix ans, venait au couvent présider au rôle maternel qu'elle avait accepté de remplir le jour du mariage.

C'était elle qui devait conduire la nouvelle épouse à Notre-Dame des Champs, lui offrir à déjeuner dans son hôtel et la mettre en wagon pour le voyage de nocces traditionnel.

Madame de Sandry, comme toutes les beautés mûres qui ont été des beautés éclatantes, n'aimait pas les jolies femmes et très peu les jeunes filles. Elle ne faisait guère d'exception que pour une belle personne de sa société intime, madame Albine, qui avait su trouver grâce devant ses yeux respectivement jaloux.

Elle n'était donc pas du tout charmée d'avoir à patronner une fillette ; mais sa bonté naturelle lui fit prendre en pitié l'embarras de son pauvre vieil ami le baron, qui ne pouvait décemment pas aller tout seul au couvent chercher sa fiancée.

Thérèse, sans soupçonner la faiblesse de la douairière, se sentait attirée vers cette femme frivole et spirituelle. Elle lui savait gré de la venir voir et lui témoignait assez de bonne grâce pour conquérir tout autre cœur que celui d'une coquette vieillie.

La veille du jour fixé pour son mariage, Thérèse, après avoir jeté un dernier coup d'œil à l'ensemble de ses préparatifs, obtint de mère Sainte-Rose de Lima la permission de passer à la chapelle, dans le recueillement, les dernières heures de sa vie de pensionnaire.

— Allez, allez, ma petite, dit l'inspectrice avec son bon regard malicieux et souriant ; et priez beaucoup... priez pour deux surtout. Je veillerai à ce que personne ne vous trouble dans votre méditation.

La jeune fille se trouva bientôt seule dans le silence du sanctuaire ; tous ses souvenirs enfantins s'y groupèrent à l'environnement comme pour lui dire adieu.

La grande croix, les bancs de chêne, les petits stalles des dames, le pavé glacial, les vitraux blancs d'où le soleil tombait en rayons brisés... elle revoyait tout cela avec des yeux émus.

Que d'heures elle avait passées là, pendant les longs offices, à psalmodier du latin, à rêver, à prier dans une somnolence inconsciente !...

Elle voulut revoir le maître-autel, dont les hauts candélabres d'or, allumés aux jours de fête, soulevaient sa pensée dans un monde idéal.

Elle s'approcha de la grille qui sépare la chapelle des Dames de la Compassion de la chapelle ouverte au public. Le rideau en était tiré. En dehors des heures des offices, il demeurait immobile et sombre dans ses longs plis ; bien rarement une mère éprouvait la tentation de l'ouvrir. Une élève ne l'eût pas osé.

Thérèse le fit cependant avec la pensée qu'elle prierait mieux en regardant l'autel et que, d'ailleurs, un peu de liberté était bien permise à l'heure du départ.

Le lourd rideau de serge noire grînça bruyamment sous sa main ; elle glissa à genoux sur les dalles, encadra sa tête dans l'ouverture et se mit à prier en fixant ses beaux yeux recueillis sur le tabernacle aux candélabres d'or.

Elle avait tant à demander au seuil d'une existence incon nue !...

Longtemps elle s'absorba dans un pieux recueillement, dont un bruit léger la tira tout à coup.

La solitude autour d'elle était si complète que ce bruit, tombant de la voûte, lui fit relever la tête avec un tressaillement.

Elle aperçut alors, le long d'une estrade de planches qui masquait les réparations faites en ce moment aux peintures murales de la chapelle, un jeune homme debout sur une haute échelle, qui cherchait à attirer doucement à lui une boîte à couleurs déposée à l'extrémité de l'échafaudage.

(La suite au prochain numéro.)

AGENTS DEMANDÉS

On demande deux hommes actifs pour agir comme agents de *L'Opinion Publique* en dehors de Montréal.

S'adresser au bureau, Nos 5 & 7, Rue Bleury, Montréal.

L'ART D'ÉCOUTER

On a beaucoup écrit sur l'art de parler ; mais on a traité sur l'art d'écouter aussi un grand mérite. On rencontre, en société, beaucoup de bons causeurs, mais les bons auditeurs sont rares. Tous les discours que fit Carlyle sur le texte : " Le silence est d'or " ont porté peu de fruit.

Un Français, ayant rencontré en société un gentilhomme qui lui avait paru ne pas avoir d'autres qualités dont on put lui faire compliment, dit de lui qu'il avait " un beau talent pour le silence. " Cette moquerie apparente était en vérité un compliment, car de tous les dons, le plus rare est l'empire sur soi-même qui nous fait rester silencieux. Peu de personnes réfléchissent sur la difficulté qu'il y a à fixer son attention, à concentrer son esprit pour bien écouter. Il faut posséder pour cela de grandes qualités morales et intellectuelles. Ce n'est pas, ainsi qu'on pourrait le supposer, un état passif. C'est un véritable travail d'esprit, une réflexion continue, et il faut quelquefois un puissant et même pénible effort de la volonté pour arrêter le cours de ses propres idées ou de sa rêverie, et fixer son attention sur la pensée et les raisonnements d'un autre.

A part ce pouvoir d'attention, il faut un pouvoir de sympathie—l'un est aussi essentiel que l'autre. L'âme, de même que le corps, a son oreille, qui doit être attentive si on veut bien écouter. On a dit avec raison que l'attention la plus appréciée est celle des yeux. L'homme ne peut pas, comme l'animal, dresser ses oreilles ou les incliner en avant, quand il veut écouter ; voilà pourquoi le regard fait foi de l'attention. Toutes les autres marques d'intérêt peuvent être feintes. Le maintien peut être très respectueux, toute parole, tout geste d'impatience peuvent être réprimés, et cependant on n'écoute pas, l'esprit est ailleurs. Mais l'œil ne saurait feindre. Il sera terne, distrait, le regard sera fixe ou errant de côté et d'autre et trahissant l'auditeur hypocrite qui qu'il fasse d'ailleurs. Aussi n'est-il pas de silencieux affront qui choque autant celui qui parle qu'une inattention trahie par des regards distraits.

La pensée de l'homme suit ses yeux et elle est captivée par ce qu'il voit, beaucoup plus que par ce qu'il entend.

Rester assis en silence, passer à l'état de réciprocité de seau dans lequel on verserait continuellement sans pouvoir de réaction—selon l'expression de Carlyle—ce n'est agréable à personne ; cependant bien des hommes gagneraient plus à écouter qu'à parler.

Il est bon, parfois, d'échanger nos idées, et il est des moments où, ainsi que le disait Sidney Smith de ses plaisanteries, il faut dire sa pensée ou mourir ; cependant, c'est celui qui écoute qui retire le plus de profit de la conversation. On a dit avec raison : " celui qui parle, sème—celui qui écoute, moissonne. " On peut n'être ni spirituel, ni instruit, mais, en écoutant le savant et l'homme d'esprit, on peut, jusqu'à un certain point, s'assimiler leur science et leur finesse. La conversation vous fera, mieux que tous les livres, connaître la nature humaine ; et un sentiment exprimé par une bouche éloquente se gravera beaucoup mieux dans la mémoire que le plus bel écrit. C'est Scott, croyons-nous, qui s'était fait une règle de faire parler tous ceux qu'il rencontrait sur le sujet qu'ils connaissaient le mieux ; et ainsi chaque fois qu'il voyageait en diligence, il apprenait quelques faits, quelques traits de caractères qui ajoutaient au charme de ses ouvrages. Tout homme a son dada, qu'il aime à monter, son côté fort, des sujets qui lui tiennent au cœur, dont il adore parler et dont il parle bien ; heureux celui qui sait profiter de cela pour son propre avantage. Le Dr Johnson voyageait un jour en diligence avec un compagnon de route dont il ne pouvait rien tirer. " Parlez-moi de cuir " lui suggéra enfin le pauvre homme au désespoir de sa propre ignorance. Le docteur essaya, et il trouva que sur ce sujet, son interlocuteur faisait preuve de sens et d'intelligence.

" L'étude des livres, dit Montaigne, c'est un mouvement languissant et foible qui n'eschauffe point : là où la conférence apprend, et exerce, en un coup. Si il confère avecques une ame forte et un roide iousteur, il me presse les flancs, me picque à gauche et à droite, ses imaginations esclangent les miennes : la jalousie, la gloire, la contention, me poulent et rehaulent au-dessus de moy mesme ; et l'unisson est qualité du tout ennuyeuse en la conférence. "

De tous les ennuyeux, le babillard est le plus désagréable ; on ne l'invite qu'une fois. Burns en a fait un

bon portrait dans sa description de cette " société vénérable " de personnes bonnes et justes—dont il compare la vie à un moulin abondamment fourni d'eau, dont le claquet monotone n'arrête jamais, dont le batteur reflue sans cesse, sans jamais s'épuiser. Il est amusant de voir une de ces personnes ayant bavardé depuis une heure au moins, changer de figure et demeurer immobile comme si elle était frappée de mort ou saisie par le tétanos, lorsque l'un de ses auditeurs risque une observation. Au contraire, celui qui sait écouter est toujours le bienvenu—les plus sages même le préfèrent à des hommes qui lui sont supérieurs parce qu'il écoute avec respect et recueille soigneusement chaque parole qu'il entend. Il y a quelques années, en Angleterre, un vieillard laissa un bel héritage à quelqu'un qui n'était pas un parent, parce qu'il avait eu la complaisance de l'écouter patiemment. Napoléon, en une certaine occasion, fut si flatté de l'attention avec laquelle madame de Rémusat l'avait écouté parler, qu'il la proclama une femme très intelligente, bien qu'à cette époque, elle lui eut à peine adressé quelques mots.

Fontenelle, dans sa vieillesse, disait qu'il laisserait volontiers ce monde, puisqu'il n'y avait plus personne qui sût l'écouter.

N'est-il pas étrange qu'il y ait en nous tant d'égoïsme, un tel désir d'instruire plutôt que d'apprendre ; de faire la leçon aux autres, plutôt que de se perfectionner soi-même ? Pourtant, il y a des gens qui semblent ne se douter nullement que, tandis qu'ils bavardent sans cesse, quelqu'un pourrait désirer dire un mot. Ils croiraient aussi volontiers qu'un mendiant va leur faire l'aumône, qu'ils croient que quelqu'un serait prêt à parler, lorsqu'ils sont là pour leur en éviter le trouble. Un livre insipide a cet avantage : on le ferme s'il nous ennuie trop, il ne s'en offense pas. Mais on est contraint par politesse d'écouter, quoiqu'il nous en coûte, le bavard ennuyeux ; son babillage fût-il, comme celui de Gratiano, quelques grains de blé dans un monceau de paille. On raconte de Kant, le philosophe, qui avait l'habitude involontaire d'exprimer sa pensée tout haut dans en avoir conscience, que se trouvant un jour à dîner chez un ami, et étant extrêmement ennuyé de la conversation, il dit assez haut pour être entendu, et sans s'en apercevoir : " Mon Dieu quelle ennuyeuse compagnie ! " Quelques soliloques semblables débarrasseraient bientôt la société de ses babillards.

On dit que Mathews, l'ainé, parlait tellement et si vite qu'il contracta une maladie de la langue ; mais si cela était vrai, on verrait de nos jours des centaines de gens ainsi malades. Ce n'est pas ordinairement parmi les savants que l'on trouve ces intarissables bavards, mais parmi ces gens qui sortent beaucoup en société, et se vantent de " connaître le monde. " Hazlitt a dit avec raison que rien n'est plus méprisable que la conversation de ces gens-là. Elle imite le jargon, emprunte les expressions techniques de toutes les professions, sans avoir la science ou l'esprit d'aucune. " Elle est superficielle et fade, elle ressemble à un mélange de liqueurs frelatées, au lieu d'une bouteille d'un bon vin vieux. "

Enfin, l'*Autocrat* dit, dans un de ses premiers numéros, que ce qui fait la valeur de la conversation est ce qu'on peut admettre sans discussion. " Les médiocres joueurs d'échecs veulent toujours finir leur partie ; pour les satisfaire il faut que l'un d'eux fasse échec et mat. Mais voyez deux experts en ce noble jeu ! Blanc semble avoir une bonne chance de gagner ; mais Noir dit : échec et mat en six points. Blanc regarde—puis il fait un petit signe ; la partie est finie. Ainsi en conversant avec des hommes d'esprit, surtout quand ils sont joyeux et expansifs comme ils le sont d'ordinaire à une table bien servie. "

De Quincy a fait la remarque que les Français, qui passent pour babillards, ont généralement de l'horreur pour les longueurs. Il dit cependant que cette règle de leur bon goût a pour exception leur indulgence pour les narrateurs ou *raconteurs*. De tous les ennuyeux que l'on supporte en souhaitant de les voir pendre, le plus insupportable, dit-il, est bien celui qui pose pour les *histoires drôles*—on devrait s'en défaire à tout prix, lui donner des coups de bâton, ou le noyer, comme on ferait d'un vampire ou d'un chien enragé.

Un résultat qui semble inévitable lorsque plusieurs causeurs spirituels se rencontrent en société, c'est que leur désir de briller nuit au charme de la conversation. Chacun d'eux attend avec impatience le moment de faire parade de son esprit. Marmontel, parlant des beaux esprits de son temps, dit que Marivaux ne savait pas déguiser son impatient désir de briller. Montesquieu attendait l'occasion avec plus de calme, mais il l'attendait tout de même. Marian guettait le moment le plus favorable. Astruc dédaignait d'attendre.

Est-il rien de plus ennuyeux pour une société, à table ou dans un salon, que d'écouter deux ou trois pédants qui veulent l'éblouir. Ils jouissent de leur triomphe, mais ils oublient la qualité essentielle de la bonne éducation, la courtoisie ; et il est absurde de croire que la conversation mérite ce nom lorsqu'ils l'accaparent à eux seuls. Un ennui plus grand encore c'est lorsque deux hommes interrompent l'entretien pour se livrer à une discussion interminable. Ainsi que le dit de Quincy, " le bon sens, sans aucune expérience du grand monde, est suffisant pour faire comprendre com-

bien c'est une absurdité intolérable de permettre à deux adversaires enragés, de priver toute une société du plaisir de causer, pour écouter une discussion qui n'intéresse pas tout le monde. "

Mieux vaut encore prêter l'oreille au philosophe sortant du collège qui, en vingt minutes, prétend résoudre quelque grand problème ou traiter à fond quelque thèse philosophique.

Hazlitt nous dit que le causeur le plus aimable qu'il eût connu était aussi celui qui savait le mieux écouter. " Je veux dire Northcote, l'artiste peintre. Les peintres, comme profession, ne sont pas tenus d'être de brillants causeurs et ils n'y réussissent que mieux à cause de cela. Northcote écoute vos observations comme si vous lui appreniez d'importantes nouvelles, et avec autant d'attention que si elles l'intéressaient personnellement. "

Romilly était de même ; sa conversation n'indiquait jamais le désir de briller, mais elle coulait de source d'un esprit élevé, possédant beaucoup de connaissances. Carlyle, au contraire, ne sait pas écouter. Il ne laisse parler personne, d'après ce que dit de lui Margaret Fuller, les forçant de l'écouter, non seulement par son esprit et ses vives réparties, mais aussi parce qu'il élève la voix et fait taire son adversaire par un torrent de paroles.

On dit que Thiers parlait aussi beaucoup, et ce n'était qu'au moment où il se faisait la barbe, qu'on eut la chance de se faire écouter de lui. Il pouvait parler du matin au soir sans se fatiguer, ayant toujours de nouvelles idées, de nouveaux traits d'esprit, intéressant toujours ses auditeurs, enfin un feu d'artifice. Le despotisme d'un pareil causeur est en quelque sorte excusable ; cependant, même d'un causeur médiocre, on peut tirer profit si on sait le faire parler. Madame Geoffrin, qui n'aimait pas les discoureurs et à qui on demandait comment elle pouvait supporter la conversation d'un certain ennuyeux pendant trois ou quatre heures : " Je le fais parler de lui-même et de ses affaires, quand on parle de soi on le fait toujours avec intérêt. " Sainte-Beuve dit qu'un jour, voyant le bon abbé de Saint-Pierre, s'installer chez elle pour toute une longue soirée d'hiver, elle s'effraya un moment, mais s'inspirant de cette situation désespérée, elle réussit à utiliser le bon abbé et le rendit même amusant. Il fut tout étonné de lui-même ; et quand il se retira, comme elle le complimentait sur son intéressante conversation, il lui répondit : " Madame, je ne suis qu'un instrument, vous vous en êtes servie selon votre goût, et vous savez en tirer parti. "

(Traduit de l'anglais, de WILLIAM MATTHEWS.)

NOUVELLES DIVERSES

Un pêcheur a trouvé, à neuf milles d'Ottawa, sur la rivière, le corps d'un homme sans tête.

M. Oscar Martel est parti pour les Etats-Unis, où il doit donner une série de concerts.

Mgr Duhamel, évêque d'Ottawa, s'est embarqué au Havre, samedi, pour revenir en Amérique.

Le Rév. M. J.-C. Gaudin, curé de Saint-Valentin, est de retour d'un voyage de sept mois en Terre-Sainte.

M. Pagnuelo, C. R., avocat, de Montréal, a été élu secrétaire-général du barreau de la province de Québec, en remplacement de M. Suzor, décédé.

Il y a quelques jours, un fermier nommé Rowland, demeurant près de Bridgetown (Ontario), a tué sa femme d'un coup de fusil.

La Cour Suprême tiendra une session spéciale à Ottawa, aujourd'hui, à 11 hrs a. m. pour donner ses jugements seulement.

Un train express du chemin de fer du Nord a tué instantanément, à quatre milles plus haut que Trois-Rivières, un petit garçon âgé de sept ans, enfant de M. Prosper Ducharme, des Trois-Rivières.

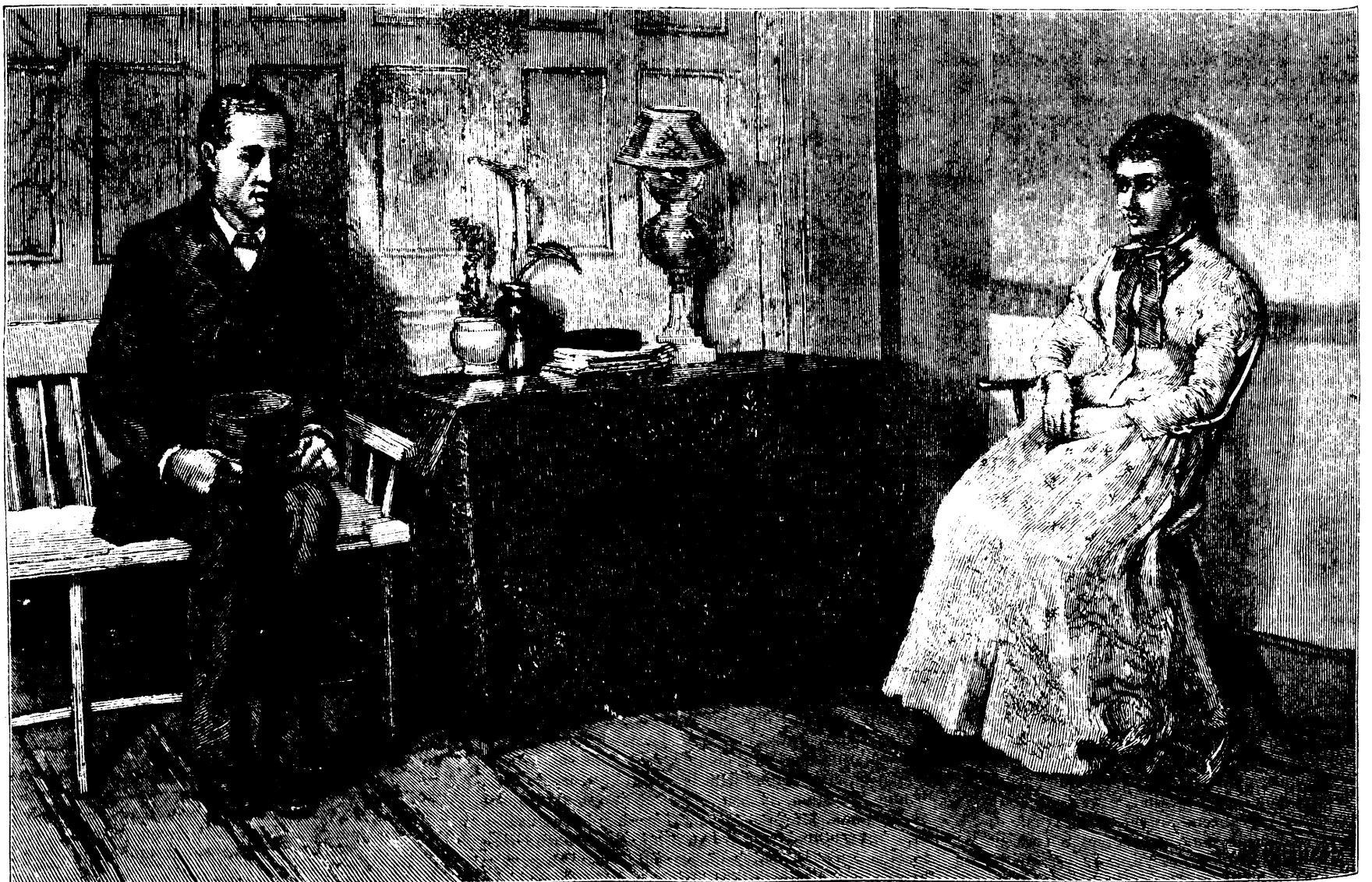
La semaine dernière, à Aylmer, pendant l'instruction du procès de Adolphe Benoit, accusé du meurtre d'un nommé Curran, un des frères de ce dernier a été arrêté pour avoir menacé de tuer le prisonnier s'il était acquitté.

Les paroisses du sud de Montréal préparent un grand pèlerinage à Sainte-Anne de Beaupré pour le 5 juillet prochain. Le point de départ sera Laprairie. Le vapeur *Canada* sera nolisé pour la circonstance. Les conditions et l'heure du départ seront données plus tard.

Jeudi dernier, Son Altesse Royale la princesse Louise est allée visiter la communauté de l'Hôtel-Dieu de



LE GÉNÉRAL GARIBALDI



COMME ON FAIT L'AMOUR À LA CAMPAGNE

Québec. Elle était accompagnée de ses dames d'honneur. Les visiteurs ont été introduits dans le cloître par M. le chapelain de l'Hôtel-Dieu et par M. l'abbé de Gaspé.

—o—

Samedi prochain, 24 courant, il y aura un Bazar dans la salle du Marché, au Village St-Jean-Baptiste. Le produit sera appliqué à la décoration de l'Eglise.

—o—

Un nommé Alexandre Demers, âgé de 18 ans, journalier, à l'emploi de M. Napoléon Lussier, de Laprairie, a été frappé à mort par le tonnerre, jeudi dernier. Il était à travailler en compagnie d'un autre homme et de son patron. M. Lussier, qui se trouvait près de là quand il tomba, courut à lui et lui demanda si c'était le tonnerre. Demers lui répondit faiblement que oui, et il expira. Son compagnon a été aussi précipité à terre par la même étincelle, mais il en a été quitte pour la peur.

—o—

Un jeune employé de la maison Thibaudau frères et Cie., de Montréal, a été victime d'un terrible accident, jeudi dernier. On était occupé à descendre des marchandises des étages supérieurs, et la boîte de l'ascenseur montait et descendait sans cesse.

M. Arthur Laframboise, âgé de 18 ans, fils de feu l'hon. juge Laframboise, arrivant avec une quantité d'étoffes qu'il portait dans ses bras, crut entrer dans la boîte de l'ascenseur, qui était arrêtée, quelques minutes auparavant à l'étage où il se trouvait, mais que l'on avait remontée à l'étage supérieur, pendant son absence.

Il mit le pied dans le trou béant et fut précipité dans la cave d'une hauteur de trente-six pieds. Les employés, attirés par ses cris, se portèrent immédiatement à son secours. Il n'avait pas perdu connaissance, mais paraissait assez sérieusement blessé.

Le Dr Brosseau, appelé en toute hâte, constata qu'il n'y avait pas de fracture, mais il craint qu'il ne se soit produit des lésions internes graves.

Naissance

En cette ville, le 20 courant, madame A.-D. Lacroix, un fils.

LES ÉCHECS

Montréal, 22 juin 1882.

Adressez les communications concernant ce département à O. TREMPÉ, 698, rue Saint-Bonaventure.

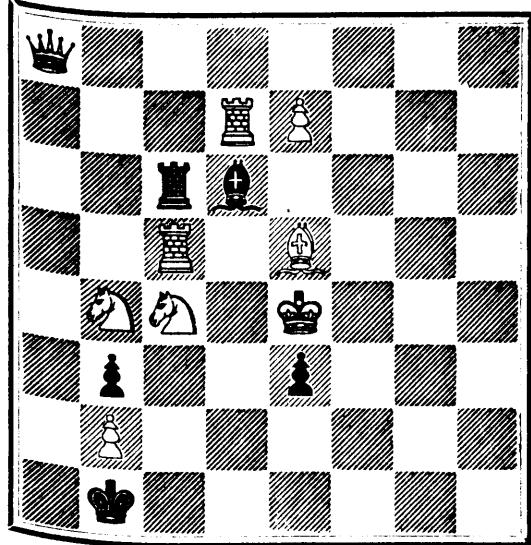
SOLUTIONS JUSTES :

No. 314. — MM. H. Lupien, Québec ; H. Lalandy, New-York ; V. Gagnon, S. Tudien, Eusèbe J. Maurien, Québec ; F. H. Gingras, Trois-Rivières ; Un ami, Saint-Hyacinthe ; E. Legault, Ottawa ; N. H. Guérin, M. Lafrenais, P. Fabien, L. Dargis, Montréal ; Un amateur, Terrebonne.

Vienne, 18. — Le tournoi d'échecs sera probablement terminé cette semaine. La partie que M. Mason a gagnée contre M. Winawer est la plus brillante du concours. Le total des parties après la 31e ronde est comme suit : MM. Mackenzie, Steinitz et Winawer 21½ chaque ; M. Mason, 21 ; M. Zukertort, 20½ ; M. Blackburne, 18 ; M. Ware, 10.

PROBLEME No. 315.

Composé par M. ÉMILE PRADIGNAT, Lusignan (France).
NOIRS.—5 pièces.



BLANCS.—9 pièces

Les Blancs jouent et font mat en 2 coups

SOLUTION.—No. 314.

Blancs. 1 F 5e C D
2 Mat selon le coup des Noirs.
Noirs. 1 Ad libitum.

LES ÉLECTIONS

LISTE DES MEMBRES ÉLUS

QUÉBEC.

COMTÉS	MINISTÉRIELS.	OPPOSITIONNISTES
Argenteuil	Abbott	
Bagot	Mousscau	
Beauce	Jos Bolduc	
Bellechasse	G Amyot	
Berthier	Cuthbert	
Bonaventure	Riopel	
Beauharnois	Bergeron	
Brome		Fisher
Chambly	Benoit	
Champlain	Montplaisir	
Charlevoix	S X Cimon	
Chateauguay		Holton
Compton	J Pope	
Deux-Montagnes	Daoust	
Dorchester	Lesage	
Drummond Arthabaska	Bourbeau	
Gaspé	Fortin	
Hochelaga	Desjardins	
Huntingdon		Seriver
Iberville		Béchar
Jacques-Cartier	Girouard	
Joliette	Guilbeault	
Kamouraska	Blondeau	
Laprairie	Pinsonnault	
Laval	Onimet	
L'Assomption	Hurteau	
Lévis	Blanchet	
L'Islet		Casgrain
Lotbinière		Rinfret
Maskinongé	Houde	
Mégantic		Olivier
Missisquoi	Baker	
Montcalm	Dugas	
Montmagny	Landry	
Montmorency	Valin	
Montréal-Est	Coursol	
Montréal-Centre	Curran	
Montréal-Ouest	Gault	
Napierville		Catudal
Nicolet	Méthot	
Ottawa	Wright	
Pontiac	Bryson	
Portneuf	Vallée	
Québec-Centre	Bossé	
Québec-Ouest	McGreevy	
Québec-Est		Laurier
Québec Comté	Caron	
Richmond & Wolfe	Ives	
Richelieu	Massue	
Rimouski	Billy	
Rouville	Gigault	
Saint-Hyacinthe		Bernier
Saint-Jean		Bourassa
Saint-Maurice	Désaulniers	
Shebrooke	Hall	
Shefford	Auger	
Soulanges	Lanthier	
Stanstead	Colby	
Terrebonne	Nantel	
Témiscouata	Granbois	
Trois-Rivières	Langevin	
Vaudreuil	McMillan	
Verchères		Geoffrion
Yamaska	Vanasse	

Le résultat du comté de Chicoutimi et Saguenay ne nous est pas parvenu encore au moment où nous mettons sous presse.

\$200 de récompense. — Cette récompense sera payée à quiconque donnera des informations pour la découverte et la conviction des personnes vendant des Amers de Houblon falsifiés, contrefaits ou imités, ou toutes autres préparations avec le mot de *Houblon*, en vue de frauder le public. Les véritables *Amers de Houblon* ont une gerbe de houblon vert imprimée sur le blanc de l'étiquette, et sont les seuls purs et le meilleur remède contre les maladies du foie, des rognons et du système nerveux. Méfiez-vous de toutes les autres préparations annoncées dans les journaux comme étant les "Amers de Houblon." Quiconque débitant aucune contrefaçon sera poursuivi.—Compagnie manufacturière des Amers de Houblon, Rochester, N.-Y.

Mères ! Mères !! Mères !!!

Etes-vous troublées la nuit et tenues éveillées par les souffrances et les gémissements d'un enfant qui fait ses dents ? S'il en est ainsi, allez chercher tout de suite une bouteille de *Sirop Calmant de Mme Winslow*. Il soulagera immédiatement le pauvre petit malade—cela est certain et ne saurait faire le moindre doute. Il n'y a pas une mère au monde qui, ayant usé de ce sirop, ne vous dira pas aussitôt qu'il met en ordre les intestins, donne le repos à la mère, soulage l'enfant et rend la santé. Les effets tiennent de la magie. Il est parfaitement inoffensif dans tous les cas et agréable à prendre. Il est ordonné par un des plus anciens et des meilleurs médecins du sexe féminin aux États-Unis. Les instructions nécessaires pour faire usage du sirop sont données avec chaque bouteille.

Méfiez-vous de ces remèdes qui sont annoncés comme guérissant toutes les maladies du foie, des reins, des rognons et autres, car ils ne font que soulager pour quelque temps, tandis que les Amers de Houblon sont un remède certain et efficace ; leur effet est permanent.



AVIS AUX ENTREPRENEURS

On recevra à ce Bureau, jusqu'à jeudi le 22me jour de JUIN courant à midi, des soumissions cachetées, adressées au soussigné, et endossées "Soumission pour appareil de chauffage, Montréal, P. Q.," pour poser et compléter un appareil de chauffage dans la bâtisse du Revenu de l'Intérieur, Montréal, P. Q., suivant les plans et devis que l'on peut voir en s'adressant au bureau de A. Raza, Ecr., architecte, Montréal, P. Q., ainsi qu'au Ministère des Travaux Publics, Ottawa, le et après JEUDI le 8me jour de Juin courant.

Les soumissionnaires sont avertis que l'on ne prendra leur soumission en considération que si elle est faite sur les formules fournies par ce Ministère, et signée de leur signature véritable.

On devra envoyer avec la soumission un chèque de Banque, accepté, fait payable à l'ordre de l'honorable Ministre des Travaux Publics, pour une somme égale à cinq pour cent du montant de la soumission. Ce chèque demeurera confisqué si le soumissionnaire refuse de signer le contrat sur demande de ce faire, ou s'il ne le remplit pas intégralement. Si la soumission n'est pas acceptée, le chèque sera remis au soumissionnaire.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions.

Par ordre,

F. H. ENNIS, Secrétaire.

Ministère des Travaux Publics, }
Ottawa, 6 Juin 1882.



CANAL MURRAY.

AVIS AUX ENTREPRENEURS

DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au soussigné, et portant la suscription "Soumission pour le Canal Murray," seront reçues à ce bureau jusqu'à l'arrivée des malles de l'Est et de l'Ouest, mardi le *vingt-septième jour de juin prochain*, pour la formation d'un canal devant relier les eaux supérieures de la Baie de Quinté avec le Havre de Presqu'île, sur le lac Ontario.

On pourra voir à ce bureau et à Brighton, une carte de l'endroit ainsi que les plans et devis des travaux à faire, dès et après jeudi le *huitième jour de juin prochain* ; on pourra aussi s'y procurer des formules imprimées de soumission.

Les entrepreneurs devront se rappeler que chaque soumission doit être accompagnée d'un chèque de banque accepté pour la somme de \$3,000 ; cette somme sera confisquée si le soumissionnaire refuse de signer le contrat pour l'exécution des travaux aux taux et prix offerts, et aux termes et conditions stipulés dans le devis.

Le chèque sera remis à ceux dont les soumissions n'auront pas été acceptées.

Ce département ne s'engage pas, néanmoins, à accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre,

F. BRAUN, Secrétaire.

Dépt. des chemins de fer et canaux,
Ottawa, 22 mai 1882.



NAVIGATION DE LA RIVIERE TRENT.

Canaux de Fenelon Falls, Rapides Buckhorn et Burleigh.

AVIS AUX ENTREPRENEURS.

DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au soussigné, et portant la suscription "Soumission pour la navigation de la rivière Trent," seront reçues à ce bureau jusqu'à l'arrivée des malles de l'est et de l'ouest, mercredi, le *cinquième jour de juillet prochain*, pour la construction de deux écluses d'ascension, piliers de pont et autres travaux à Fenelon Falls ; aussi pour la construction d'une écluse aux Rapides Buckhorn, et pour la construction de trois écluses, une digue et piliers de pont aux Chutes Burleigh.

Les travaux à chacun de ces endroits seront adjugés séparément.

On pourra voir à ce bureau des cartes des différents endroits ainsi que les plans et devis des travaux à faire, dès et après mercredi, le *vingt-unième jour de juin prochain* ; on pourra aussi s'y procurer des formules imprimées de soumission. Semblable renseignement au sujet des travaux à faire à Fenelon Falls sera fourni à cet endroit-là, et quant à ceux de Buckhorn et Burleigh, on pourra obtenir ces renseignements au bureau de l'ingénieur local, Peterborough.

Les entrepreneurs devront se rappeler que les soumissions pour les divers travaux devront être accompagnées d'un chèque de banque accepté, comme suit :

Pour les travaux de Fenelon Falls.....	\$1,000
do Rapides Buckhorn.....	500
do Chutes Burleigh.....	1,500

Et que ces diverses sommes seront confisquées si le soumissionnaire refuse de signer le contrat pour l'exécution des travaux aux taux et prix offerts, et aux termes et conditions stipulés dans le devis.

Le chèque sera remis à ceux dont les soumissions n'auront pas été acceptées.

Le département ne s'engage pas, néanmoins, à accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre,

F. BRAUN, Secrétaire.

Département des chemins de fer et canaux,
Ottawa, 22 mai 1882.

L'HUILE ST-JACOB



LE GRAND REMÈDE ALLEMAND POUR RHUMATISME,

La Névralgie, Sciaticque, Lumbago, le Mal de Reins, Douleurs de l'Estomac, la Goutte, l'Esquinancie, Inflammation du Gosier, Enflures et Foulures, Brûlures, Echaudements, Douleurs générale du Corps, et pour le Mal de Dents, d'Oreilles, pour Pieds et Oreilles Glacés, et pour toutes autres Douleurs et Maux.

Aucune préparation sur la terre est égale à l'Huile St. Jacob comme remède externe sain, certain, simple et bon marché. L'essai coûte peu, seulement la petite somme de 50 cents, et tous ceux souffrants de douleurs peuvent avoir une preuve positif du mérite que cette médecine réclame.

Les directions sont publiées dans onze langues différentes.

Vendu Par Tous Les Drogistes Et Commerçants De Medecines.

A. VOGELER & CIE., Baltimore, Md., U. S. A.



AVIS AUX ENTREPRENEURS

On recevra à ce bureau, jusqu'à VENDREDI, le 7e jour de Juillet prochain, des soumissions cachetées, adressées au sous-secrétaire et portant la suscription "Soumission pour Quai à Phillipsburg," pour la construction d'un

QUAI A PHILLIPSBURG,

Comté de Missisquoi, P.Q., d'après le plan et le devis que l'on pourra voir, à commencer de Jeudi, le 15me jour de juin courant, en s'adressant à C. R. Cheeseman, Maire, Phillipsburg, de qui l'on pourra se procurer des formules du soumission.

Les soumissionnaires sont avertis que l'on ne prendra leur soumission en considération qu'en autant qu'elles seront faites sur les formules imprimées, fournies par le Ministère, que les blancs seront convenablement remplis et qu'elles seront signées par les soumissionnaires eux-mêmes.

On devra envoyer avec la soumission un chèque de Banque accepté, fait payable à l'ordre de l'honorable Ministre des Travaux Publics, pour une somme égale à cinq par cent du montant de la soumission. Ce chèque demeurera confisqué si le soumissionnaire refuse de signer le contrat sur demande de ce faire, ou s'il ne le remplit pas intégralement. Si la soumission n'est pas acceptée, le chèque sera remis au soumissionnaire. Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions.

Par ordre, F. H. ENNIS, Secrétaire.

Ministère des Travaux Publics, Ottawa, 12 juin 1882.

A. BELANGER MEUBLES PREMIERE CLASSE

Spécialité d'Ameublements de Salon 276 RUE NOTRE-DAME MONTREAL.

LA POUDRE ALLEMANDE SURNOMMÉE



NE FAILLIT JAMAIS

ET EST

Vendue chez tous les Epiciers respectables

BULLETIN MENSUEL

Bureau de Poste de Montréal

JUN 1882

Table with columns: Distributeurs, DÉPÊCHES, Fermées. Lists various routes and times for mail services across different regions like Ontario, Québec, and the Atlantic.

(A) Sacs pour Char Palais ouverts jusqu'à 8.45 heures a.m. et 9.15 p.m. (B) Sacs pour Char Postal ouverts jusqu'à 9.00 heures p.m.

LACOSTE, GLOBENSKY & BISAILLON, AVOCATS, No. 11, Cote de la Place-d'Armes. MONTREAL

ALEX. LACOSTE, C.R.L.L.D. BENJ. GLOBENSKY, C.R. F. J. BISAILLON, B.C.L. T. BROSSEAU, L.L.B.

LORGE & CIE.

21, RUE SAINT-LAURENT Tiennent une spécialité de Chapeaux de Soie de Feutre qu'ils fabriquent eux-mêmes.

70 CARTES DE VISITES avec votre nom. — En des caractères nouveaux, nouveaux genres, par des artistes: Bouquets, Océans, Chromos, Paysages, etc., tous différents. Livre d'écritures complet pour agents, 25c. Grande variété de Cartes d'Annonces. Diminution pour le commerce et les imprimeurs. 100 Échantillons de Cartes d'Annonces de Fantaisie, 50c. Adresse: STEVENS & BROS., boîte 22, Northford Ct.

LES PILULES GOLVIN ET LEUR IMITATION



On cherche à amener une confusion par une imitation grossière des Pilules Golvin. — Toute boîte de Pilules qui ne serait pas conforme au modèle ci-contre devra être considérée comme une contrefaçon. De plus, chaque pilule porte imprimé le nom Golvin. — Les Pilules de Golvin sont un puissant purgatif du sang. Elles sont efficaces dans toutes les maladies; elles guérissent les Constipations les plus opiniâtres, les Rhumatismes, la Goutte, les Maladies de la peau, et particulièrement toutes les affections énumérées dans le Nouveau Guide de LA SANTÉ. En purifiant le sang, elles sont un préservatif des nombreuses maladies et les moindres maux qu'amène le renouveau. — Se vendent dans toutes les Pharmacies. — Exiger avec chaque boîte le Nouveau Guide de la Santé. — Toute communication relative à la Méthode dépurative, doit être adressée à M. GOLVIN, 50, rue Olivier-de-Serres, Paris. — A Montréal, LAVIOLETTE & NELSON.

Compagnie du chemin de fer du Pacifique canadien

La COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DU PACIFIQUE CANADIEN offre à vendre des terres dans la FERTILE CONTRÉE de Manitoba et le Territoire du Nord-Ouest, moyennant certaines conditions de culture, à raison de

\$2.50 L'ACRE

Le prix d'achat est payable un sixième comptant et la balance en cinq versements annuel avec intérêt à six pour cent.

UNE REMISE DE \$1.25 L'ACRE

est allouée pour la culture, tel que décrit dans les règlements agraires de la Compagnie.

LES TITRES DE PROPRIÉTÉS

de la Compagnie, que l'on peut se procurer dans toutes les agences de la Banque de Montréal, et dans les autres institutions financières du Canada, seront

RECUS A DIX POUR CENT DE PRIME

sur leur valeur au pair, plus les intérêts composés, pour et en paiement du prix d'achat, diminuant d'autant par conséquent le prix de la terre pour l'acheteur.

Des conditions spéciales seront faites aux compagnies d'émigration et d'agriculture. Pour copie des règlements agraires et autres détails, s'adresser au commissaire des terres de la compagnie, JOHN McTAVISH, à Winnipeg, ou au sous-signé,

(Par ordre des directeurs.) CHARLES DRINKWATER, Secrétaire. MONTREAL, 1er Décembre 1881.



CANAL WELLAND

Avis aux Entrepreneurs

DES soumissions cachetées, adressées au sous-secrétaire et portant la suscription: "Soumission pour le Canal Welland," seront reçues à ce bureau jusqu'à l'arrivée des malles de l'Est et de l'Ouest, MARDI, le 11e jour de JUILLET prochain, pour certains changements à faire à l'écluse No. 2, sur la ligne de l'ancien Canal Welland, et l'agrandissement de la dite écluse. On pourra voir une carte de l'endroit ainsi que les plans et devis des travaux à faire, à ce bureau et au bureau de l'ingénieur local, Thorold, dès et après MARDI le 27e jour de JUN prochain; l'on pourra aussi obtenir des formules imprimées de soumission. Les entrepreneurs devront se rappeler que chaque soumission doit être accompagnée d'un chèque de banque accepté pour la somme de \$1,500; cette somme sera confisquée si le soumissionnaire refuse de signer le contrat pour l'exécution des travaux aux taux et prix offerts, et aux termes et conditions stipulés dans le devis. Le chèque sera remis à ceux dont les soumissions n'auront pas été acceptées. Le département ne s'engage pas, néanmoins, à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre, F. BRAUN, Secrétaire. Dépt. des chemins de fer et canaux, Ottawa, 22 mai 1882.

LA COMPAGNIE LITHOGRAPHIQUE - BURLAND (LIMITÉE)

CAPITAL \$200,000

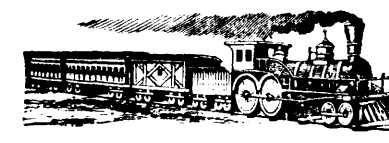
ELECTROTYPEURS, LITHOGRAPHES,

IMPRIMEURS, GRAVEURS,

EDITEURS, ETC., ETC.

3, 5, 7, 9 & 11, RUE BLEURY MONTREAL

Cette compagnie, possédant un capital plus élevé qu'aucune autre Compagnie Lithographique du Canada, se trouve par sa position financière et le matériel considérable qu'elle possède, capable d'entreprendre l'exécution de toutes espèces d'ouvrages dans les diverses branches d'industrie qu'elle exploite. Un personnel considérable d'artistes lui permet de garantir la qualité de ses ouvrages.



Chemin de Fer Intercolonial

1881—Arrangements d'Ete—1882

A partir du 1er JUN 1882, les trains directs à Passagers partiront tous les jours (Dimanches exceptés), comme suit:

Table listing train routes and departure times: Part de Pointe Lévis, Arrive à Rivière-du-Loup, Trois-Pistoles, Rimouski, Campbellton, Bathurst, Dalhousie, New-Castle, Moncton, Saint-Jean, Halifax.

Ces trains viennent en connexion à la Pointe-Lévis avec les trains du Grand-Tronc partant de Montréal à 10 heures p.m., et à Campbellton avec le steamer "St-Lawrence," partant les mercredis et samedis pour Gaspé, Percé, Passajebiac, etc.

Les trains pour Halifax et St-Jean vont directement à leur destination le dimanche. Le char Pullman qui part de Montréal le Lundi, le Mercredi et le Vendredi, va directement à Halifax, et celui qui part le Mardi, le Jeudi et le Samedi, va directement à St-Jean.

Des BILLETS D'EXCURSION A PRIX REDUITS, par chemin de fer et par steamer, peuvent être obtenus pour tous les points du bas du fleuve Saint-Laurent, Macapédia, Rasticoche, Baie des Chaleurs, Gaspé, Ile du Prince Edouard et tous les points des Provinces Maritimes.

Pour ce qui regarde les prix de passage, le taux du fret, les arrangements des convois, etc., des informations complètes seront données par

G. W. ROBINSON, Agent des Passagers et du fret pour la division de l'Est, No. 136, rue Saint-Jacques (en face du Saint-Lawrence Hall) Montréal.

D. POTTINGER, Surintendant-en-Chef. Moncton, N.-B., 1er juin, 1882.—52 f.

MOUSSEAU, ARCHAMBAULT & MONK

AVOCATS, No. 7, RUE ST-JACQUES (AU SECOND) MONTREAL

Hon. J. A. MOUSSEAU | J. L. ARCHAMBAULT, B.C.L. C.R. et M.P., Sec. d'Etat. | F. D. MONK, B.C.L.

"L'OPINION PUBLIQUE"

On peut s'abonner pour 6 mois ou un an en s'adressant au No. 7, de la rue Bleury. La nouvelle administration a fait un choix de collaborateurs recrutés dans tout ce que la Province a de meilleur comme écrivains. L'abonnement n'est que de \$3.00 par an.